



RAPPORT annuel

2023

Services et produits



sommaire

Messages du Président et du Directeur général	2
Événements clés de l'année 2023	5
Organes de la société et actionariat	6
Entreprise	10
Conseils et Communication	14
Environnement	18
Exploitation et maintenance	22
Projets	32
Innovation et Développement	36
Aspects financiers	38



Un nouveau départ pour Satom !

Christian Neukomm
Président

Après une fin d'année 2022 des plus mouvementées à la suite de l'incident sur la turbine, l'ensemble des collaborateurs de Satom SA avec le soutien de nombreuses entreprises externes a relevé un grand défi pour la remise en état du bâtiment et la mise en place d'une nouvelle turbine. Ces travaux d'une grande complexité ont été réalisés dans les meilleurs délais.

Je tiens à les remercier tous de leur grande implication dans la réalisation de ces travaux, de leur efficacité ainsi que de leurs grandes compétences professionnelles qui ont permis une remise en service de la turbine en février 2024.

En raison d'une excellente collaboration avec le groupement d'assurances, les coûts des travaux et la perte d'exploitation seront en grande partie couverts.

Après 17 ans au sein de Conseil d'administration dont 10 ans en tant que Président, j'ai pris la décision de me retirer de cette fonction lors de cette assemblée générale.

Ce mandat, qui a été des plus intéressants et passionnants, m'a permis d'accompagner et de soutenir, avec l'aide de mes collègues du Conseil d'administration, la direction générale de Satom SA, et ceci avec un infini plaisir.

Mais quelle magnifique évolution nous avons vécue avec les projets amenés par notre direction générale lors de ces dernières années, que ce soit tant dans l'optimisation de l'économie circulaire ainsi que dans la gestion écologique et efficiente de l'énergie de nos déchets.

Cela en a fait à ce jour un des fleurons industriels de notre région et l'un des plus importants, si ce n'est le plus important artisan de la transition énergétique dans le Chablais.

Je souhaite à mon successeur tout le meilleur possible à la présidence de cette extraordinaire société.

Je tiens encore par ce message à remercier infiniment le Directeur général pour son total engagement, ainsi bien entendu tous les membres du Comité de direction, les cadres ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de Satom SA.

Un grand merci également à mes collègues du Conseil d'administration pour leur intense et efficace collaboration.

Et que vive Satom !

2023, la reprise en force de Satom

Daniel Baillifard
Directeur général

Si l'année 2023 a été consacrée principalement à la reconstruction des installations endommagées par le sinistre survenu en novembre 2022, des avancées significatives ont également eu lieu dans les études des projets phares pour l'avenir de Satom SA ainsi que dans la mise en place de nouveaux standards d'entreprise.

Tout d'abord, je voudrais remercier très sincèrement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de Satom SA qui se sont investis intensément et sans relâche pour permettre le redémarrage des fours au 31 mars de l'année 2023 et entreprendre les travaux de réfection et de mise en place de notre nouvelle turbine à vapeur. Nous avons eu la chance d'être très fortement soutenus par un grand nombre d'entreprises dans cette lourde tâche. Grâce à un esprit d'équipe extrêmement solide, nous avons réussi à réhabiliter toutes les installations endommagées par le sinistre en un temps record. La mise en service de notre nouvelle turbine à vapeur a été effectuée à satisfaction en février 2024, après 14 mois d'intenses travaux

d'ingénierie et de construction en tout genre. Cette réussite collective n'aurait jamais été possible sans une relation de confiance et une collaboration extrêmement efficace avec notre assureur et tous les prestataires engagés dans cette opération d'envergure.

Outre ces travaux de réhabilitation qui ont mobilisé d'énormes ressources dans l'entreprise, nous avons été en mesure de définir et d'amorcer la mise en place de nouveaux standards d'entreprise. Nous avons poursuivi nos efforts dans la formation en cybersécurité et dans la numérisation de nouveaux processus d'entreprise. De nouveaux rôles ont été définis et implémentés afin d'affronter les nombreux défis que les importants investissements à venir vont engendrer. Des nouvelles compétences et forces d'ingénierie ont été recrutées par l'engagement de plusieurs nouvelles personnes.

Notre projet de déploiement du chauffage à distance dans la plaine du Chablais se concrétise avec la signature d'une convention avec la commune d'Aigle, la mise à l'enquête publique de l'épine dorsale d'alimentation entre le site de Satom SA et la Step d'Aigle ainsi que par des discussions déjà bien avancées avec les autres communes concernées. Les études de détails des projets de traitement d'eau et de récupération du zinc (LAVACID) et de remplacement de notre ancien four avec installation d'une unité de captage de CO₂ (ENERSAT) sont lancées.

J'en profite encore pour remercier très sincèrement tous les collaborateurs pour leur dévouement sans faille, mais également celui de nos entreprises ainsi que les représentants de nos

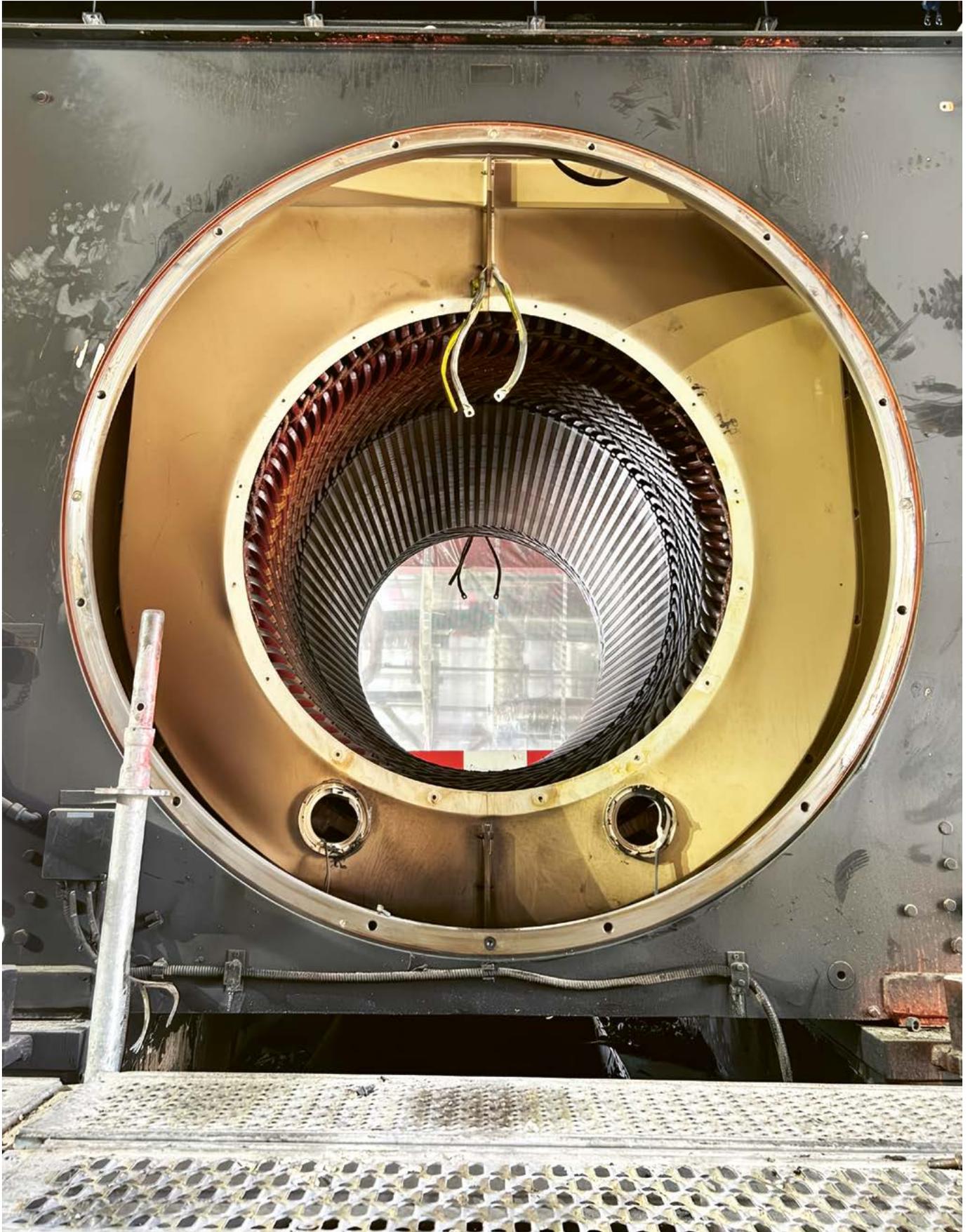
communes actionnaires pour leur confiance et soutien extrêmement appréciés.

Un grand merci à tous les collègues des UVTD partenaires pour la prise en charge des déchets déviés.

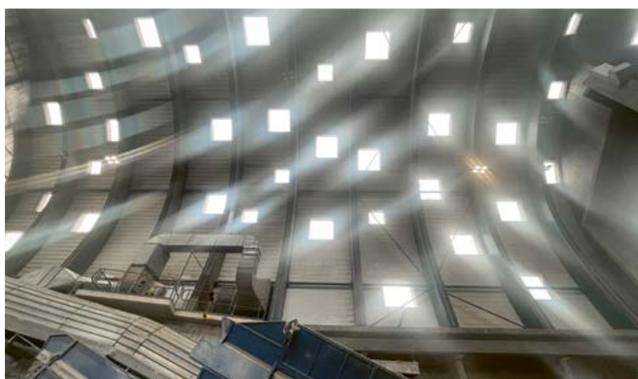
Je tiens également à remercier les membres du Conseil d'administration et toutes les autorités avec qui nous travaillons en pleine confiance et transparence dans la conduite et la gouvernance de notre belle entreprise.

Un dernier mot pour remercier chaleureusement le Président du Conseil d'administration Christian Neukomm, qui comme il vous l'a annoncé précédemment, quitte son poste de Président après 17 années au service de notre société, dont 10 à la présidence. Je lui souhaite tout le meilleur pour la suite et le remercie de son excellente collaboration tout au long de ces années.





Événements clés de l'année 2023



Avril

Mise en marche des fours après 134 jours d'arrêt.

Septembre

Début des travaux du Thermoréseau à Aigle.

Octobre

Livraison de la nouvelle turbine.

Décembre

Fin de la période probatoire GastroVert pour Saidef et confirmation de collaboration.

Organes de la société

Le Conseil d'administration agit comme organe collectif et se réunit aussi souvent que la marche des affaires l'exige. En 2023, il s'est réuni pour sept séances ordinaires et deux journées stratégiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président
Christian Neukomm
Représentant
de la commune de Montreux



Vice-président
Stéphane Coppey
Président, Monthey



Membre
Daniel Bourloud
Conseiller municipal de Puidoux et membre du Comité de direction de l'A.C.P.R.S. (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées et la gestion des déchets Chexbres, Puidoux, Rivaz et St-Saphorin)



Membre
Claude Marie Marcuard
Déléguée du Conseil d'État (Vaud)
Géologue EPFZ



Membre
Jean-Luc Duroux
Conseiller municipal, Aigle



Membre
Alphonse-Marie Veuthey
Délégué du Conseil d'État (Valais)
Préfet du district de Monthey



Membre
René Quiros
Représentant
de la commune de Martigny

DIRECTION

Daniel Baillifard
Directeur général

Samuel Claret
Responsable Département
Projets & Maintenance

Jocelyne Clerc
Secrétaire générale
et assistante de direction

Sylvie Décaillet
Responsable Département
Services généraux

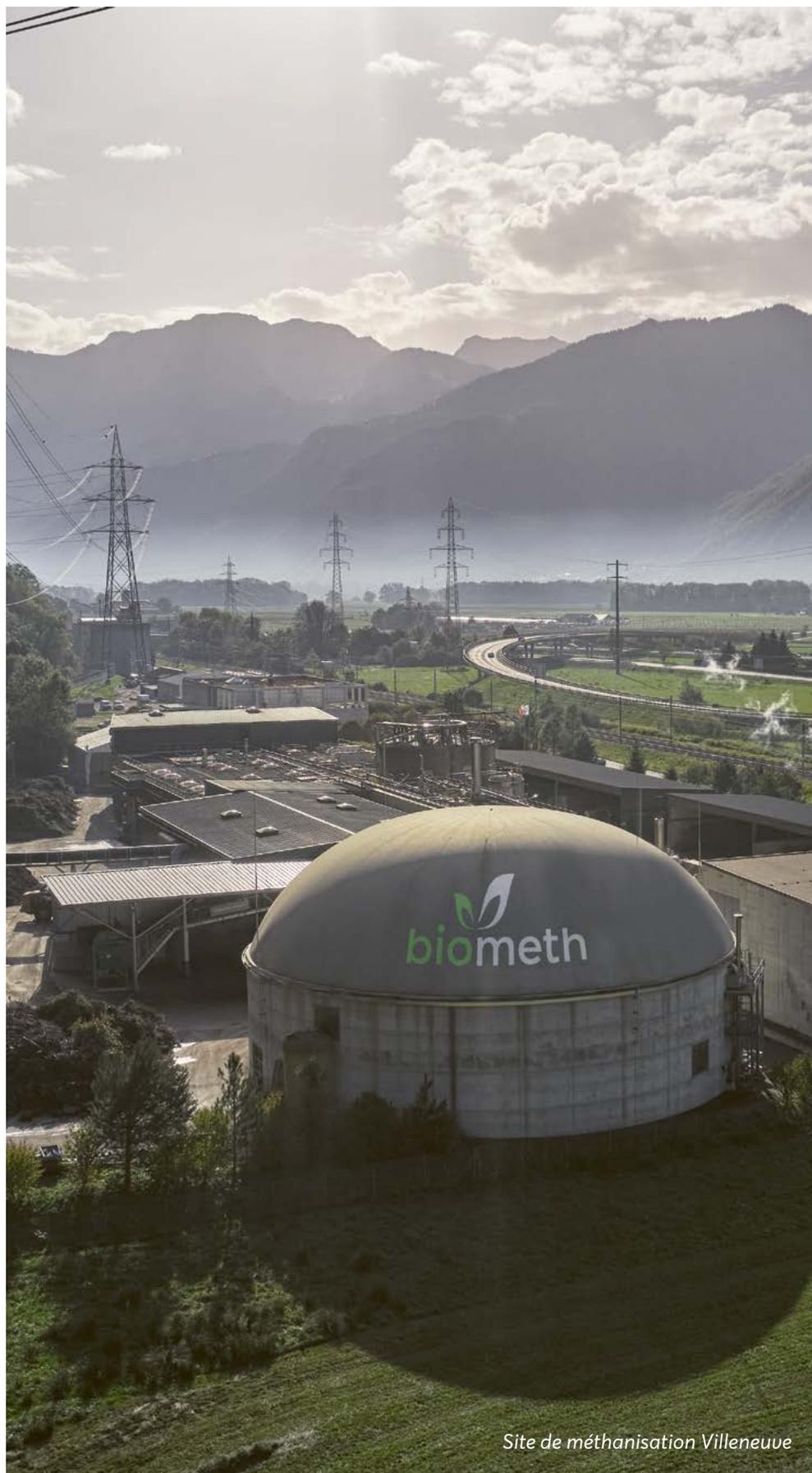
Tanja Dubas
Responsable
Conseils & Communication

Xavier Pelet
Responsable Département
Services Exploitation & HSSEQ

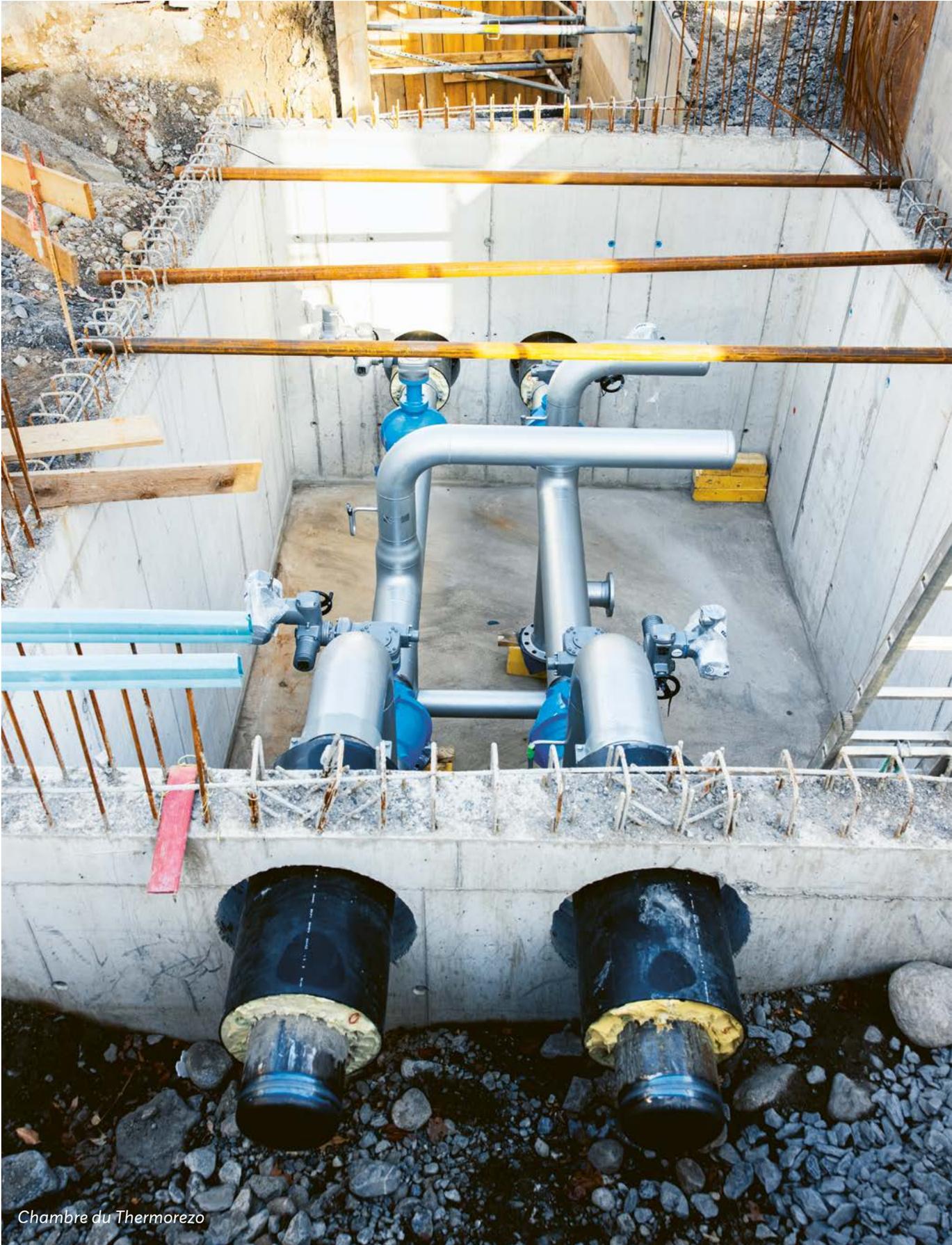
Raymond Primmaz
Responsable
Innovation & Développement

ORGANE DE RÉVISION

Jean-Luc Wassmer
Fiduciaire FIDAG SA



Site de méthanisation Villeneuve

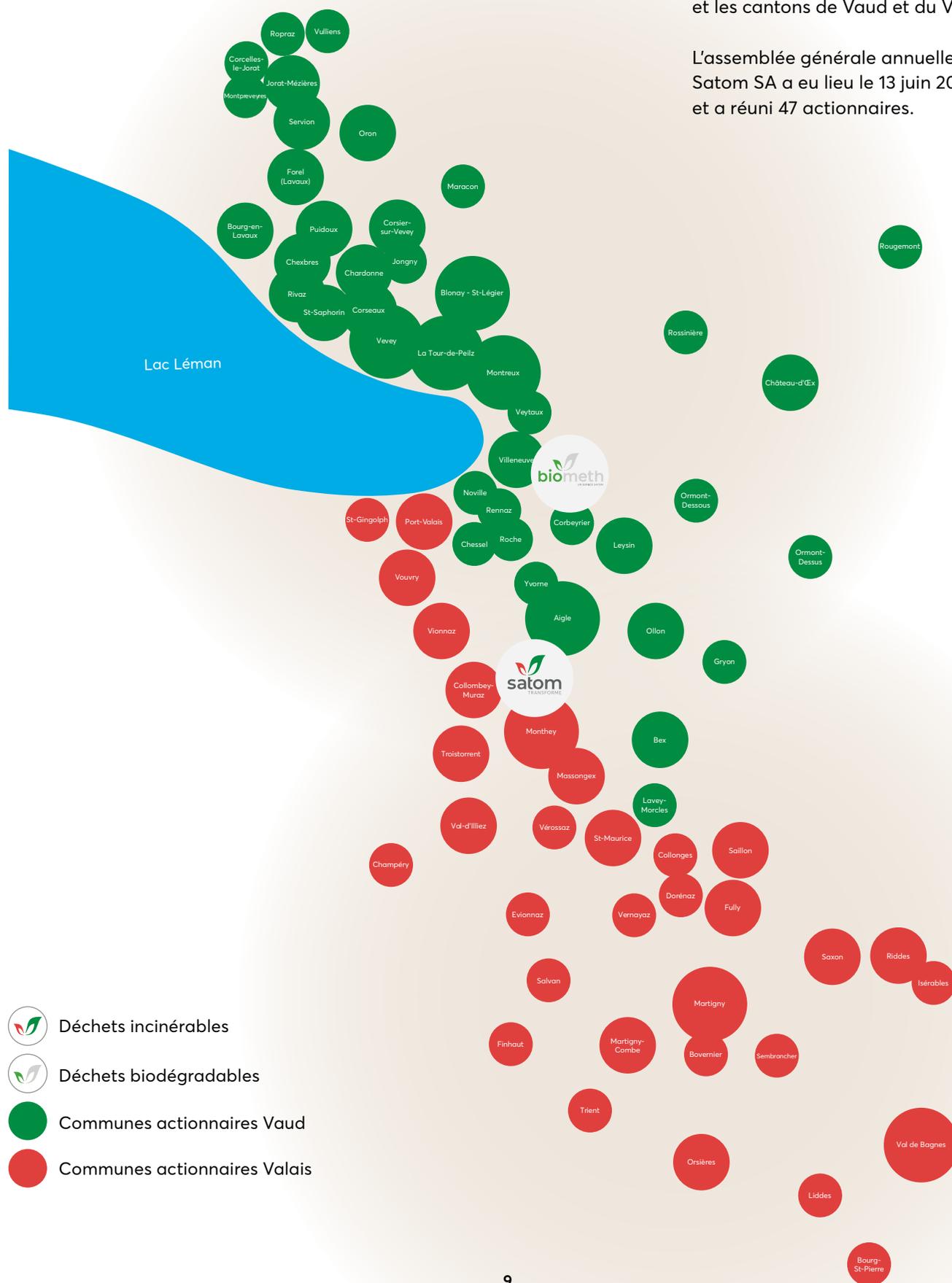


Chambre du Thermorezo

Actionnariat

L'actionnariat de Satom SA est réparti entre les communes de son périmètre d'activité et les cantons de Vaud et du Valais.

L'assemblée générale annuelle de Satom SA a eu lieu le 13 juin 2023 et a réuni 47 actionnaires.





Entre- prise

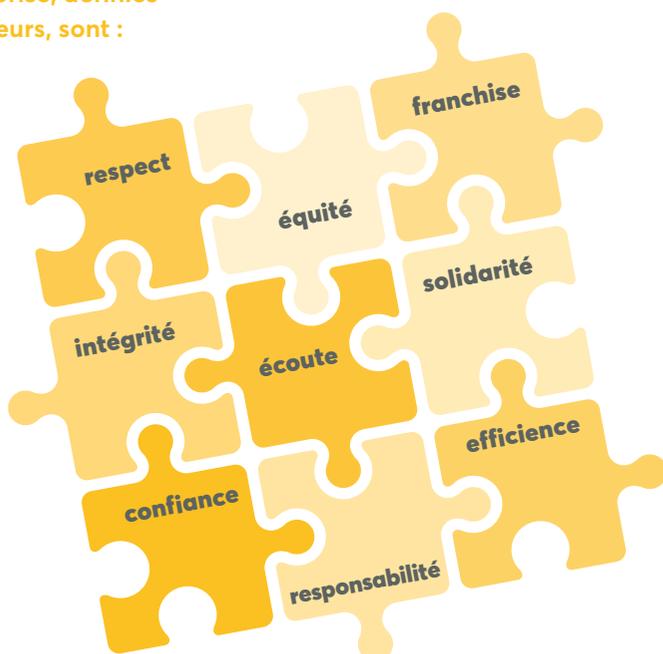
Notre vision

«Innover sans cesse pour valoriser les matières, produire de l'énergie propre et préserver l'environnement.»

Pour atteindre cette vision sur la durée, les **quatre axes stratégiques** de l'entreprise doivent être maintenus en équilibre :



Les valeurs d'entreprise, définies avec les collaborateurs, sont :

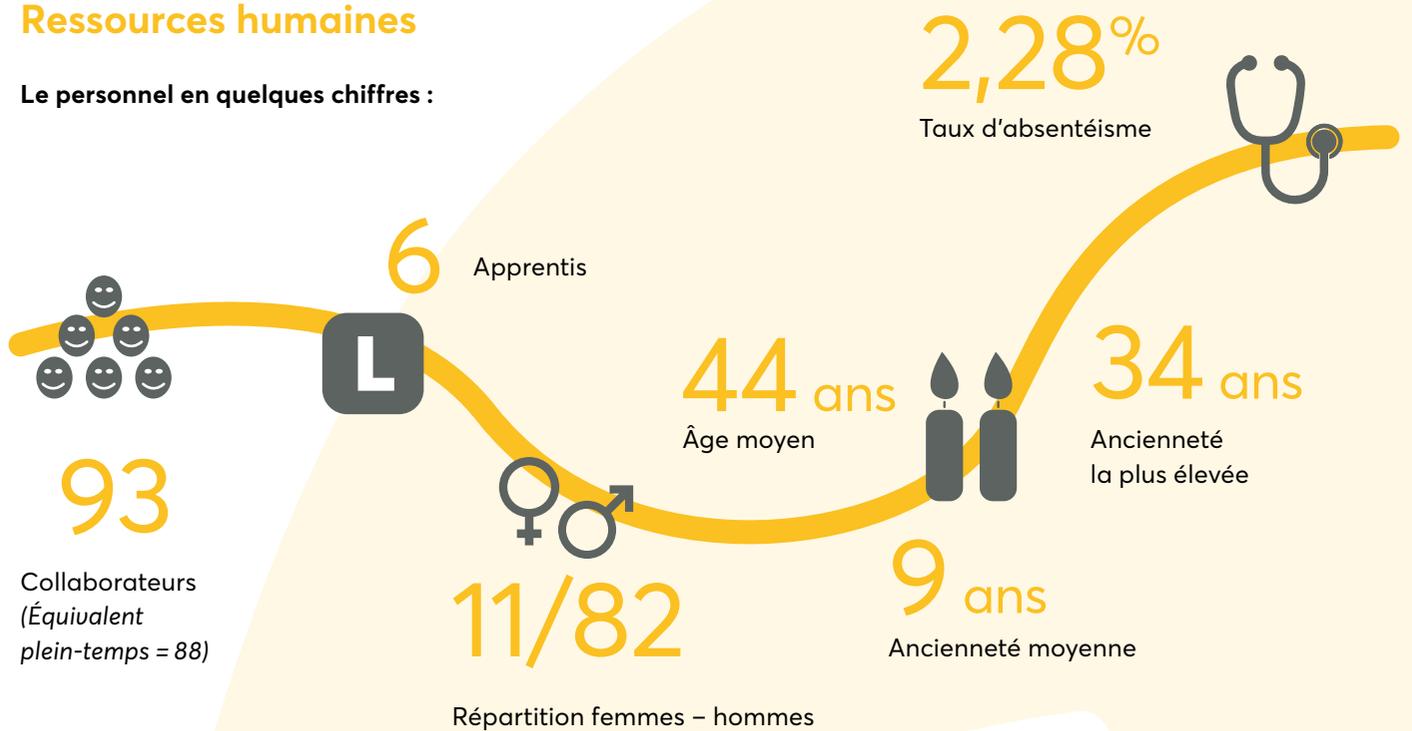


Valeurs

Grâce au professionnalisme et à l'engagement de l'ensemble du personnel, Satom SA peut travailler à l'atteinte de sa vision.

Ressources humaines

Le personnel en quelques chiffres :



Collaborateurs

Satom SA partage son expertise en formant la relève et en 2023, 6 apprentis étaient en formation dans l'entreprise :

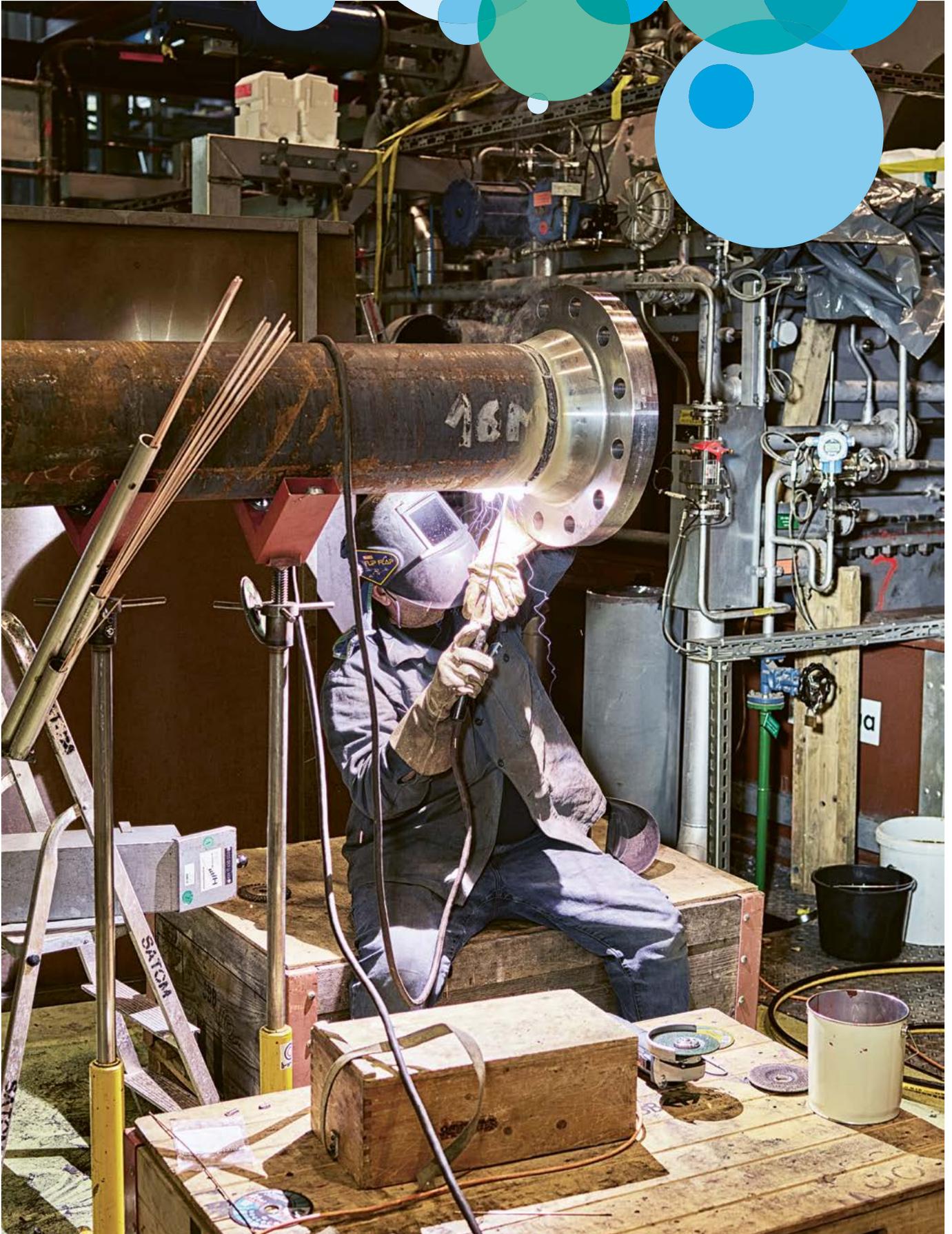
- 3 employés de commerce,
- 3 polymécaniciens,

L'ensemble du personnel est encouragé à continuer à se former. En 2023, 236 jours de formation ont été suivis par l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

Commission du personnel

La Commission du personnel a pour but :

- d'améliorer le climat et les conditions de travail,
- de renforcer la collaboration entre la direction et le personnel,
- de représenter les intérêts de ces derniers auprès de la direction.





Santé et sécurité

L'année 2023 a été marquée principalement par le chantier de réparation à la suite de l'incendie de la turbine survenu durant la nuit du 16 novembre 2022. Pour rappel, la turbine a été entièrement détruite ainsi qu'une grande partie des installations qui se trouvaient dans ce bâtiment.

Cet événement a provoqué l'arrêt des deux fours, car de nombreux équipements autres que la turbine ont été endommagés.

Les causes de cet incident ont été identifiées avec le concours d'un collège d'experts mandatés par l'assureur. Ces derniers ont pointé un défaut de conception et de dysfonctionnement d'un organe de sécurité de la turbine à vapeur.

Du côté de Satom SA, une analyse globale de cet incident a été effectuée pour identifier toutes les mesures d'améliorations à apporter, ceci au niveau technique, sécuritaire et de la formation du personnel. Les enseignements tirés de ce malheureux sinistre seront très utiles pour améliorer la sécurité des procédés et la formation de l'ensemble du personnel de l'entreprise. Un accident professionnel avec un arrêt de travail est à déplorer pour l'année 2023, fort heureusement sans trop de gravité (28 jours d'absence).

|| Satom SA a mis en place une application qui permet à chacun d'annoncer un incident, une non-conformité, ou une proposition d'amélioration. ||

Afin de faciliter et d'encourager les remontées d'information, Satom SA a mis en place une application (AMCO) qui permet à chacun d'annoncer très simplement, via smartphone, un incident, une non-conformité, ou une proposition d'amélioration, en y joignant si nécessaire une ou plusieurs photos. Cette application a remporté un vif succès. Plus de 248 annonces ont été faites par les collaborateurs de Satom SA. Chacune des annonces est traitée et des actions correctives ou d'amélioration sont proposées.

Ces dernières sont attribuées à des personnes qui ont la tâche de les mettre en œuvre. Cette action s'inscrit dans une démarche participative et d'amélioration continue qui permet à chacune et chacun d'être acteur de la sécurité et force de proposition dans l'entreprise.



Conseils et Com- munica- tion

Conseils

Satom SA entretient régulièrement le contact avec ses communes.

En 2023, ce sont plusieurs dizaines de séances qui se sont tenues en relation avec la gestion communale des déchets, la mise en œuvre de GastroVert ou des rencontres avec les autorités et les citoyens. L'assemblée des propriétaires utilisateurs de Satom SA a eu lieu en mars et a permis aux représentants communaux d'échanger avec Satom SA. Ce rendez-vous est un instant privilégié pour informer nos actionnaires de la marche de l'entreprise, ceci dans un cadre moins officiel que l'assemblée générale ordinaire.

Le service de gestion des déchèteries va être abandonné dès 2025, le Conseil d'administration et la direction ayant estimé qu'il ne répondait plus à une attente des communes. Les municipalités intéressées ont été informées et seront accompagnées durant la phase transitoire.

Satom SA participe à diverses manifestations afin de rencontrer le public. Citons pour exemple «La Fugue», les opérations coup de

balai ou encore des manifestations organisées par Swiss Recycle ou d'autres partenaires.

La thématique du recyclage du plastique est suivie avec attention. Satom SA souhaite pouvoir informer objectivement ses communes et leurs citoyens sur les véritables enjeux environnementaux qui y sont liés.

Dans le futur, Satom SA entend poursuivre sa politique d'information aux communes et reste ouverte à toute suggestion de leur part afin de répondre à leurs attentes. L'année 2025 verra un renouvellement des exécutifs valaisans. Afin de les informer des activités de Satom SA, une journée d'information sur l'entreprise, avec visite des installations de Monthey et de Villeneuve sera organisée durant le 1^{er} trimestre 2025.

Cette opération sera reconduite en 2026 pour les nouveaux municipaux vaudois.

“ La thématique du recyclage du plastique est suivie avec attention. ”



« Selon les statistiques de la Confédération, ce sont 52 kilos de bio-déchets par an et par personne, soit environ le tiers des ordures ménagères, ne sont pas valorisés dans la bonne filière. »

GastroVert

L'année 2023 est contrastée pour le service GastroVert.

D'une part, de plus en plus de professionnels de la restauration font appel au service, y compris hors de la zone de Satom SA. D'autre part, en raison de difficultés dans l'approvisionnement des composants, le développement de l'activité «Private» a connu un gros ralentissement. La situation de ce secteur a été rétablie en fin d'automne. Pour 2024, le matériel nécessaire au service est à nouveau disponible et Satom SA pourra normalement équiper les communes qui le souhaitent.

Au 31 décembre 2023, 41 communes ont adhéré à la collecte GastroVert Private. Le nombre total de levées des bacs «Professionnel et Private» est de 75 700.

Les discussions avancent avec nos partenaires enevi et Saidef.

À court terme, une nouvelle société «GastroVert SA» verra le jour. Les contours de son activité sont en cours d'élaboration. Les informations seront diffusées en temps opportun par les canaux habituels.

Pour la zone d'activité de Satom SA, le tonnage potentiel de bio-déchets serait ainsi de 18 000 tonnes. Bien que les tonnages de déchets alimentaires collectés par le service GastroVert ont augmenté d'environ 12% pour atteindre 5 280 tonnes, le potentiel de collecte reste énorme, mais il est réjouissant de constater qu'un bon bout de chemin est déjà fait ! Ce dernier chiffre est à mettre en regard des 49 000 tonnes d'ordures ménagères encore valorisées thermiquement.



Satom SA entend, en partenariat avec les communes, promouvoir l'usage d'une collecte séparée des bio-déchets. Le but est de parvenir à augmenter le nombre de ménages qui trient correctement ce type de déchets. Parallèlement, Satom continue à mettre l'accent sur la qualité des déchets livrés, ceci afin de réduire au minimum la présence de plastiques ou d'autres matières non méthanisables.

Afin d'évaluer le service, diverses enquêtes ont été conduites autant auprès des professionnels que des ménages. Les résultats, très positifs, sont à consulter via les QR codes ci-après. Quelques remarques ont été énoncées, ce qui conduira à une amélioration des prestations ces prochains mois. Les outils de communication mis à disposition des communes sont en cours de finalisation et seront disponibles durant le 1^{er} semestre 2024.

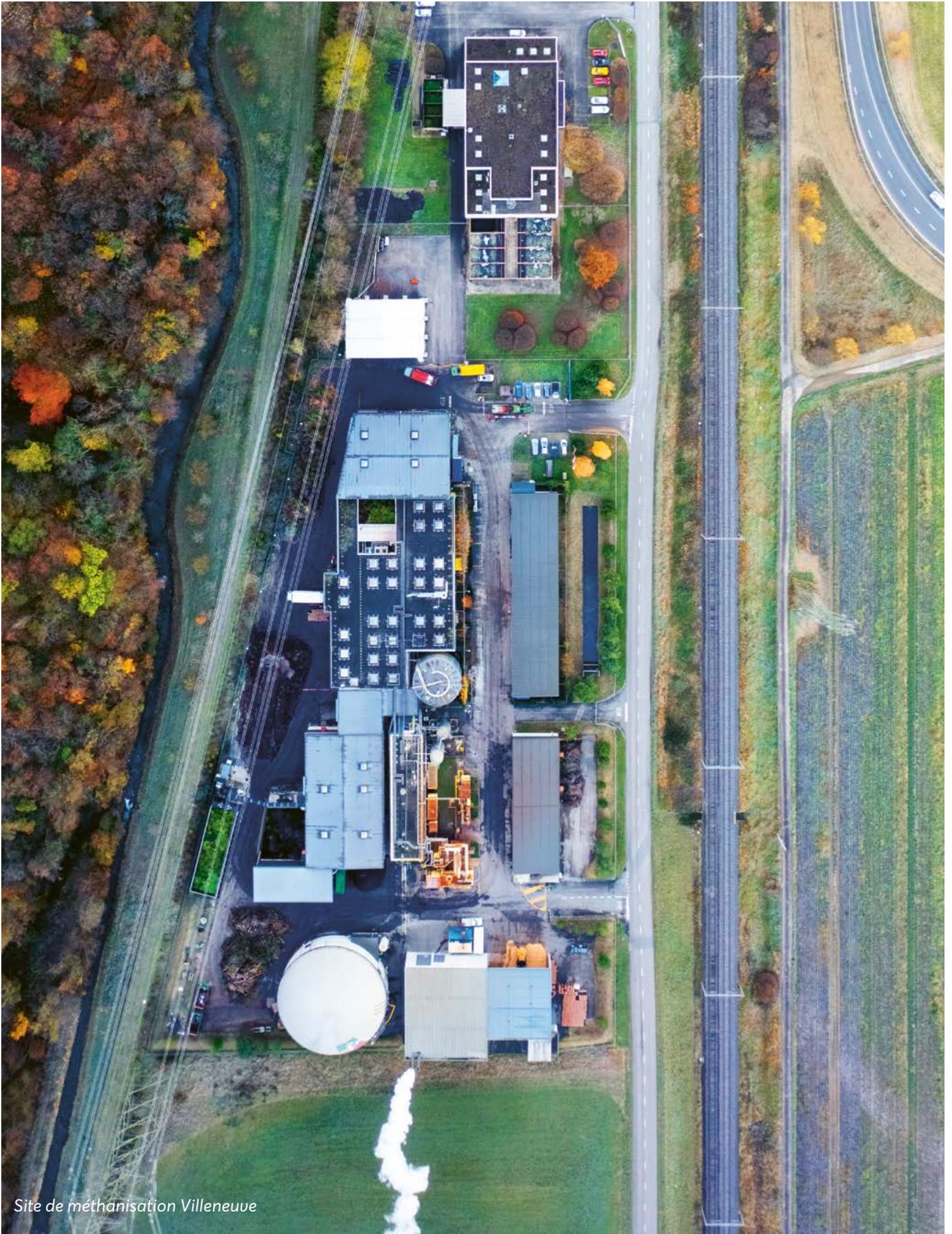
Résultat sondage satisfaction GastroVert

PRIVATE



PRO





Site de méthanisation Villeneuve



Energiom

La promotion du parcours visiteurs « energiom » a aussi été freinée par les événements du sinistre. Il a été décidé de ne pas organiser des visites en 2023.

Un accent particulier sera mis en 2024 pour promouvoir « energiom » et organiser une équipe de guides.

Educoval – éducation

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, l'éducatrice environnementale a visité 108 salles de classe dans les régions vaudoises et valaisannes, touchant ainsi près de 7 000 élèves. Ces derniers ont bénéficié de programmes de sensibilisation au recyclage, à la gestion des déchets et à la réduction du gaspillage alimentaire durant le temps scolaire.

Nous saisissons l'occasion de ce rapport annuel pour exprimer notre gratitude aux directeurs et enseignants des établissements scolaires, ainsi qu'à nos communes actionnaires, pour leur accueil chaleureux et leur précieuse collaboration lors de nos interventions éducatives.





“ Le site de méthanisation de Villeneuve fait contrôler mensuellement la qualité de son compost et de son digestat. ”

Des groupes de travail au niveau suisse penchent sur cette problématique et tentent de trouver des moyens pour remettre ces matières dans une économie circulaire au niveau de la construction.

De son côté, le site de méthanisation de Villeneuve fait contrôler mensuellement la qualité de son compost et de son digestat. Ces derniers sont soumis à une législation très stricte qui limite à 0,4% du poids de la matière sèche les substances étrangères tels que métal, verre, vieux papier, carton. Les matières synthétiques et l'aluminium ne doivent pas excéder le 0,1% de la matière sèche (ORRChim, Annexe 2.6). Cette limite a été réduite de moitié en 2023 pour les composts utilisés par l'agriculture biologique.

Pour faire face à cette exigence, **tous les déchets verts collectés en porte à porte** (principales sources de matières étrangères car sans contrôle) sont déversés dans une halle qui a été construite pour effectuer un tri manuel. Toutes les substances étrangères sont retirées. Elles sont pesées et les apports trop souillés sont déclassés.

Environnement

Satom SA s'engage à atteindre un bilan environnemental nul, voire positif. Cet engagement passe par un suivi de l'impact environnemental de ses activités sur l'air, le sol et l'eau et dans l'étude de nouveaux projets.

Sol

En 2023, Satom SA a acheminé 18 488 tonnes de scories à ZAV Recycling AG à Hinwil desquelles 2 014 tonnes de métaux ont pu être extraits. Ceux-ci sont ensuite remis sur le marché dans une véritable démarche d'économie circulaire.

Le stockage des mâchefers en décharge devient compliqué, car les capacités diminuent engendrant une augmentation des coûts.



Ce travail besogneux est malheureusement indispensable. Il a montré que sur 2 200 tonnes triées, 217 tonnes de substances étrangères ont été retirées. Ceci représente donc en moyenne 98 kg par tonne (38 kg par tonne de plus qu'en 2022).

Ceci représente un facteur de plus de 680 fois la norme de 145 grammes par tonne autorisée l'ORChim, et 1 320 fois supérieur de la norme pour la culture biologique.

Grâce à ce tri manuel des déchets collectés en porte à porte, les prélèvements et analyses mensuels

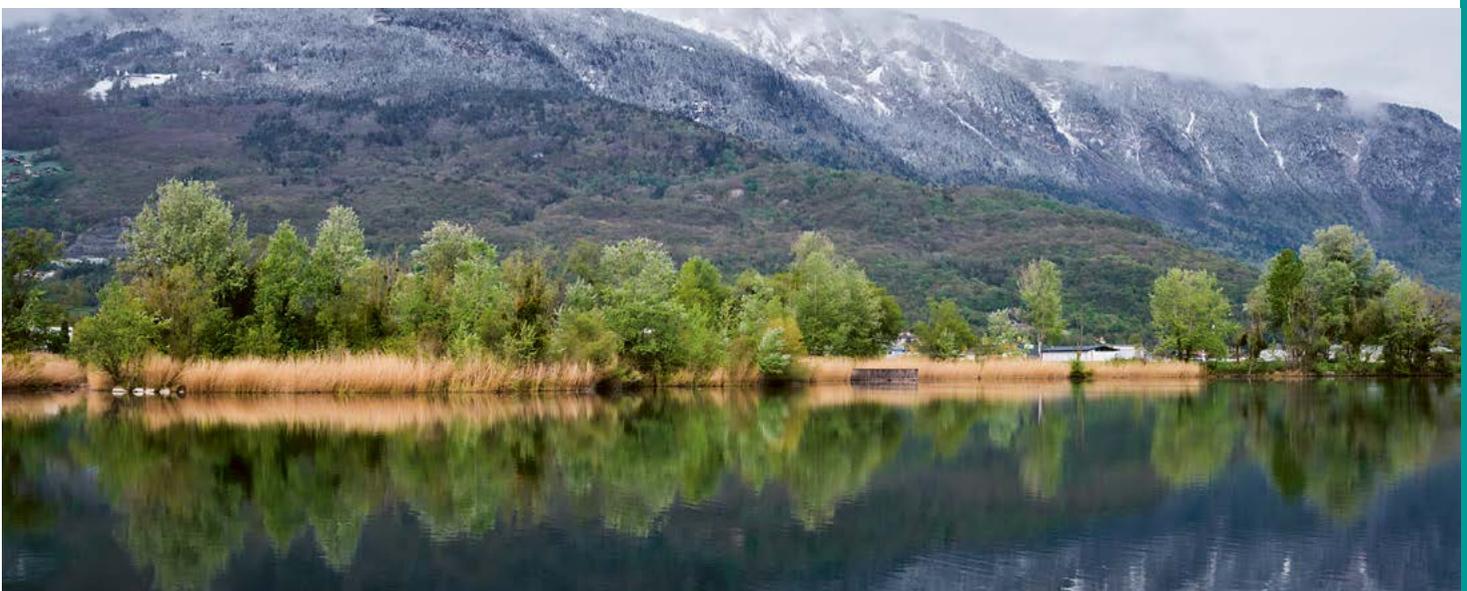
effectués par une entreprise externe n'ont relevé aucun dépassement des normes dans le compost et aucun dans le digestat liquide.

Air

Le taux de polluants moyens de l'UVTD observés en 2023 sont tous en dessous des valeurs de l'OPair.

	HCl	HF	NH ₃	CO	SO ₂	NO _x	PM ₁₀
Limites OPair	20,0	2,0	5,0	50,0	50,0	80,0	10,0
{mg/Nm ³ ; état sec, 11% O ₂ }							
Mesures 2023	1,01	0,11	0,65	5,61	7,39	49,3	0,24

Taux de polluants moyens observés en 2023 et limites OPair.





Eau

Un échantillon des eaux de rejet est analysé chaque mois par une entreprise externe conformément à l'autorisation de déversement fournie par le Service de l'environnement du canton du Valais.

La synthèse annuelle est présentée dans le tableau ci-dessous. Le projet LAVACID prévu pour 2026 va résoudre les dépassements enregistrés.

Mesure	Unité	Valeur admissible	Valeur Satom 2023
pH	[-]	6.5 – 9.0	7.8
Température	[°C]	30	38.7
Cadmium	[µg/l]	50	2.4
Cobalt	[µg/l]	500	<10
Chrome	[µg/l]	100	<7
Cuivre	[µg/l]	100	<5
Nickel	[µg/l]	100	<5
Plomb	[µg/l]	100	<20
Zinc	[µg/l]	100	154.1
Carbone organique dissous (COD)	[mg/l]	10	4.4
Halogène organique adsorbable (AOX)	[µg _{Cl} /l]	100	958.1
Ammonium (N-NH ₄ + N-NH ₃)	[mg/l]	2	0.9
Substances non dissoutes totales (SNDT)	[mg/l]	20	11.4
PCDD (<i>polychlorodibenzo-dioxines</i>) et PCDF (<i>polychlorodibenzo-furanes</i>)	[ng/l]	-	0.0064
Mercure	[µg/l]	1	<1
Phosphore total	[mg/l]	0.8	1.7

Taux de polluants observés dans les eaux de rejet au Rhône et limitations préventives de l'autorisation de déversement.

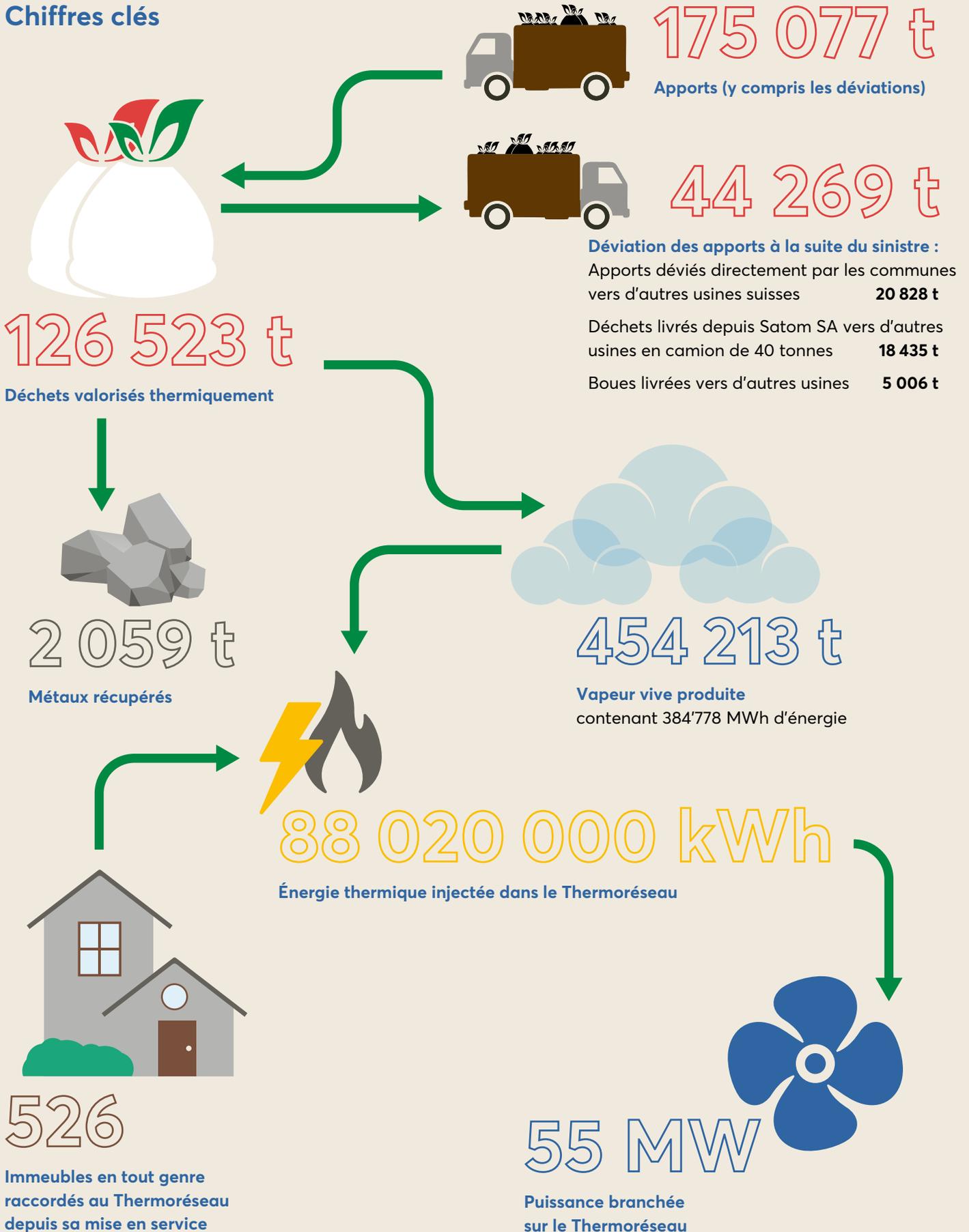
Exploitation et maintenance



Site de valorisation thermique - Monthey

L'année 2023 a été marquée par un arrêt complet des installations à la suite de l'incident sur la turbine, jusqu'au 31 mars 2023, date de remise en marche des fours.

Chiffres clés



Production

Valorisation matière

Scories livrées au ZAV Recycling AG
à Hinwil pour démétallisation **18 488 t**

Métaux remis sur le marché
soit : **2 014 t**

1300 t
de ferraille

496 t
d'aluminium

89 t
de cuivre

24 t
de zinc

318 kg
d'argent

10 kg
d'or

À ces chiffres s'ajoutent **311 tonnes** de métaux ferreux récupérés avant l'incinération et **45 tonnes** de ferraille volumineuse retirée après incinération.

Ainsi, un total de **2 370 tonnes** de métaux sont remis dans le circuit de l'économie circulaire.

Déchets et résidus confiés à d'autres entreprises de traitement

Scories livrées à Hinwil
avant récupération des métaux **18 488 t**

Scories livrées dans d'autres décharges **3 748 t**

Scories fines livrées à Teuftal et à Oulens **1 290 t**

Total

23 526 t



Cendres volantes

Cendres volantes lavées livrées
à Cridec, puis déposées à l'ISDS
Oulens SA



Site de méthanisation – Villeneuve

L'augmentation des déchets alimentaires de la filière GastroVert couplée à celle des apports en déchets verts ont permis de produire un volume de biogaz équivalent à l'année dernière. Il est à prendre en compte une diminution des apports en lavures provenant hors du périmètre de Satom SA.

La diminution importante de l'énergie thermique injectée dans le réseau de chauffage à distance de Groupe E Celsius SA par rapport à l'année dernière est due à une avarie mécanique sur l'échangeur du moteur de cogénération.

Apports

Communes actionnaires

Déchets verts livrés sur le site de Villeneuve

15 585 t

Entreprises, commerces, privés et communes hors zone

Déchets verts livrés par les paysagistes, les privés et les centres de tri

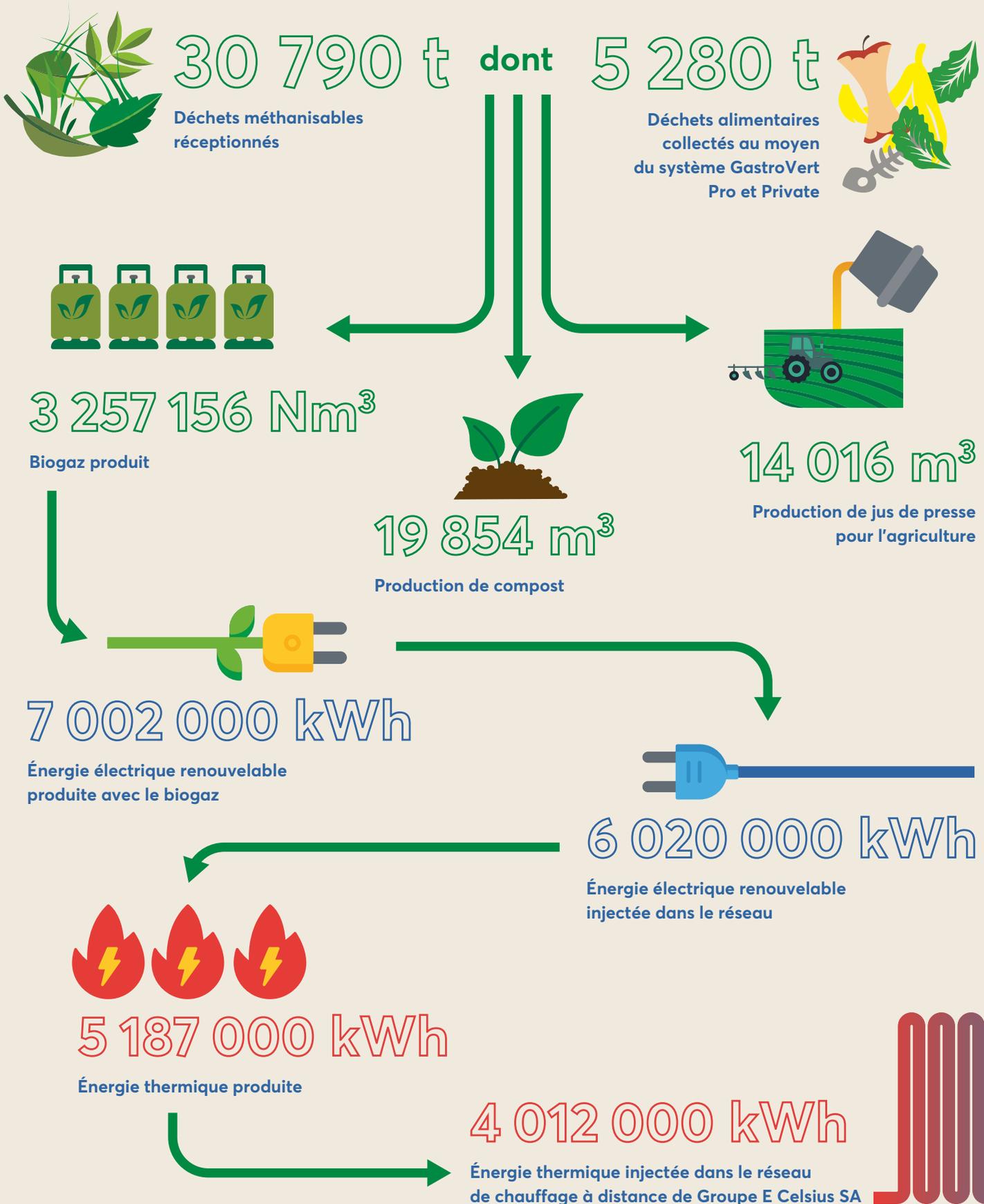
6 928 t

Tous clients confondus

Déchets alimentaires

8 277 t

Chiffres clés





Principales caractéristiques
Site de Monthey

	Année 2022	% par rapport au total livré	Année 2023	% par rapport au total livré
Apports des communes actionnaires (en tonnes)				
Ordures ménagères (sacs taxés ou au poids)	41 133		40 607	
Déchets de voirie, encombrants, confidentiels et déchets spéciaux	19 157		20 713	
Bois usagés	4 545		4 904	
Bois verts et déchets verts souillés	119		56	
Boues de STEP	16 184		16 112	
	81 139	46,45%	82 392	47,06%
Apports des industries et privés (en tonnes) (y compris refus Villeneuve)				
Déchets industriels banals	59 760		63 443	
Encombrants, confidentiels et déchets spéciaux	15 073		14 465	
Bois usagés	5 836		4 107	
Bois verts et déchets verts souillés	4 108		3 161	
Boues de STEP	192		433	
	84 969	48,65%	85 609	48,90%
Apports des communes non actionnaires et autres déchets (en tonnes)				
Déchets incinérables ordinaires	5 625		4 991	
Encombrants, confidentiels et déchets spéciaux	2 896		2 073	
Bois usagés	21		0	
Boues de STEP	21		11	
	8 563	4,90%	7 075	4,04%
Quantité totale des apports (en tonnes) y compris boues de STEP et déchets ligneux livrés depuis Villeneuve				
	174 671	100,00%	175 077	100,00%
Tonnages incinérés dans d'autres usines :				
Déchets (livrés depuis Satom en 40 t suite à l'incident de la turbine à vapeur)	-6 048		-18 435	
Déchets (livrés directement suite à l'incident de la turbine à vapeur)	-10 586		-20 828	
Boues (livrées directement suite à l'incident de la turbine à vapeur)	-1 713		-5 006	
Boues (livrées à l'extérieur avant incident)	-724		-450	
Variation de fosse (déchets) et stock en balles	-1 500		-3 200	
Variation silo (boues)	-1 000		200	
Déchets verts traités à Villeneuve	-444		-523	
Ferraille brute	-365		-311	
Total des apports incinérés à Monthey (en tonnes)	152 292		126 523	
Dont boues traitées à Monthey	12 961		10 900	
Total des déchets incinérés à Monthey (sans boues de STEP) (en tonnes)	139 331		115 623	
<i>Dont bois usagés</i>	<i>10 402</i>		<i>9 011</i>	
<i>Dont bois verts et déchets verts souillés</i>	<i>4 228</i>		<i>3 217</i>	

	Année 2022	Année 2023
Mâchefers / scories (en tonnes)	27 878	23 526
<i>Part des déchets incinérés à Monthey en %</i>	<i>20,00</i>	<i>20,35</i>
<i>Dont mâchefers fin livrés à la décharge de Teuftal AG</i>	<i>1 660</i>	<i>1 289</i>
.....		
Cendres lavées (en tonnes)	3 205	2 311
Métaux ferreux (en tonnes)	2 279	1 345
Métaux non ferromagnétiques et aluminium (en tonnes)	919	714
Production de vapeur vive (en tonnes)	537 274	454 213
<i>Tonnes de vapeur par tonne de déchets incinérés (sans boues)</i>	<i>3,85</i>	<i>3,93</i>
<i>PCI des incinérables MWh/t</i>	<i>2,985</i>	<i>3,041</i>
.....		
Énergie injectée dans le Thermoréseau depuis l'usine de Monthey (kWh)	85 751 000	88 020 000
<i>kWh par tonne de déchets incinérés (sans boues)</i>	<i>615,45</i>	<i>761,27</i>
.....		
Vapeur vive destinée à la production d'électricité (en tonnes)	537 274	454'213
Production d'énergie électrique (en kWh)	108 216 000	0
<i>kWh par tonne de déchets incinérés (sans boues)</i>	<i>776,68</i>	<i>0,00</i>
Vente d'énergie électrique (en kWh)	83 614 000	0
<i>kWh par tonne de déchets incinérés (sans boues)</i>	<i>600,11</i>	<i>0,00</i>
.....		
Fourniture vapeur Ecotube - Site chimique (en tonnes)	63 346	157 615
.....		
Efficacité énergétique brute		
Selon R1 (BREF) - (2,6 kWhth = 1 kWhel)	0,97	0,44
avec consommation interne pour le traitement des fumées		
.....		
Efficacité énergétique ENE valorisée auprès des tiers	0,78	0,40
.....		
Production d'électricité photovoltaïque (en kWh)		
<i>(600 m² sur le toit de la halle (CPN) depuis mai 2016)</i>	<i>89 519</i>	<i>88 206</i>

Principales caractéristiques
Site de Villeneuve
**Année
2022**
**Année
2023**
Méthanisation, production de plaquettes et compostage

Total des apports de déchets méthanisables (en tonnes)	*34 918	*34 082
Dont livrés à Villeneuve (* y compris déchets livrés depuis usine de Monthey)	*30 691	*30 790
À Monthey	4 227	3 292
<hr/>		
Total des levées de conteneurs GastroVert (levées)	69 745	75 700
Tonnage total alimenté dans le digesteur (en tonnes)	29 619	26 962
<hr/>		
Refus de criblage et bois verts souillés livrés à Monthey avec valorisation énergétique (en tonnes)	2 486	1 515
<hr/>		
Compost mûré pour l'agriculture (en m ³)	16 492	14 554
Jus de presse pour l'agriculture (en m ³)	15 469	14 016
Compost mûré pour paysagistes, communes et privés (en m ³) :		
< 20 mm	2 801	4 068
< 10 mm (y compris sacs de 50 litres)	408	1 232
<hr/>		
Plaquettes produites et vendues (en m ³)	1 409	909
Biogaz produit (en Nm ³)	3 224 985	3 257 156
<i>équivalent en GWh de gaz</i>	<i>18,9</i>	<i>18,9</i>
<hr/>		
Énergie électrique renouvelable produite avec le biogaz (en kWh)	6 850 000	7 002 000
<i>dont injectée dans le réseau</i>	<i>6 522 000</i>	<i>6 020 000</i>
<i>dont autoconsommé directement sur le site de METH (kWh)</i>	<i>328'000</i>	<i>982 000</i>
<hr/>		
Énergie thermique produite	6 097 000	5 187 000
<i>dont besoins de chauffage de Groupe E (en kWh)</i>	<i>4 921 000</i>	<i>4'012'000*</i>
<i>*perte de chaleur livrée à cause de la casse de l'échangeur du GCF3</i>		



Site de méthanisation Villeneuve

Projets

Chauffage à distance d'Aigle (CAD Nord)

La signature de la convention relative au développement d'un réseau de chauffage à distance et à l'utilisation du domaine public avec la commune d'Aigle en décembre 2022 a permis au projet d'entrer dans la phase de réalisation.

La première étape qui consistait à déposer la demande d'autorisation de construire pour le premier tronçon appelé «épine dorsale nord 1»

(ED-N1) est effective depuis la fin mai 2023. L'analyse du dossier par les différents services communaux et cantonaux (VD et VS) est en cours. L'autorisation de construire est attendue d'ici à la fin du premier semestre 2024 et le début travaux est planifié pour le deuxième semestre 2024.

En parallèle à cette mise à l'enquête, les efforts de Satom SA se sont concentrés sur le début de la construction du réseau au centre-ville d'Aigle. Quelque 800 mètres de canalisations entre la place des Glariers et la place de l'Hôtel de Ville ont été posés et une chambre à la place du Centenaire réalisée.

Pour rappel, cet ambitieux projet prévoit de déployer, depuis le site Bœuferrant-Nord de Satom SA, un nouveau réseau de chaleur jusqu'à Aigle, en passant par la zone industrielle de Collombey-le-Grand, celle de Tamoil et Illarsaz. À terme, quelque 850 bâtiments et immeubles en tout genre pourront y être raccordés pour un total d'énergie livré estimé à 70 GWh/an.





**Support
de communication
pour le Thermoréseau**

STEP AERA d'Aigle

La convention avec l'association intercommunale pour le traitement des eaux usées de la région d'Aigle a été finalisée et signée.

Satom SA peut d'ores et déjà mettre à l'étude la future centrale d'appoint qui sera située sur le site de la nouvelle STEP. Sa réalisation est prévue pour fin 2027 au plus tôt. Elle sera un des trois points d'injections en énergie sur la zone d'Aigle.

Chauffage à distance CAD Chablais

En septembre 2023, le Conseil d'administration de Satom SA a validé un crédit cadre pour le développement du réseau sur les autres communes de la plaine du Chablais. Les municipalités des communes concernées ont été intégrées dans la démarche et soutiennent ce projet.

Les démarches administratives sont en cours auprès des communes avec l'objectif d'appliquer un même cadre réglementaire, excepté les spécificités inhérentes à chaque canton.

Une analyse détaillée des besoins tant au niveau de la distribution que de la production a été réalisée et a débouché sur un plan de continuité des activités (PCA). Ce plan spécifie la stratégie d'alimentation en énergie des 3 zones de dessertes (CAD Centre, Nord et Sud) afin de satisfaire et garantir une sécurité d'approvisionnement en tout temps.

Site des Saphirs – Monthey

Avec l'acquisition d'une parcelle de terrain à la rue des Saphirs à Monthey, Satom SA étudie la réalisation d'une centrale de production de chaleur pour assurer le «backup» du CAD Centre (Monthey et Collombey) et une station de transfert pour le CAD Sud (Massongex, Bex et St-Maurice). Cette centrale pourra, entre autres, être alimentée par la vapeur de Ecotube avec une capacité de l'ordre de 30 MW, ce qui équivaut à la puissance nécessaire pour alimenter tout le CAD de Monthey et Collombey.

“Satom SA peut mettre à l'étude la future centrale d'appoint qui sera située sur le site de la nouvelle STEP. ”

Renouvellement du four de la ligne 3 et nouveau concept énergétique

Le projet de nouvelle ligne abordé dans le rapport d'activité de 2022 va se poursuivre jusqu'à l'horizon 2030. Avec ce projet, Satom SA souhaite améliorer fortement la valorisation énergétique de l'usine et rendre possible la saisonnalité du traitement des déchets. Ces objectifs impliquent de grandes modifications de l'usine et le projet de nouvelle ligne, rebaptisé INOSAT (anciennement SATAM26), constitue la pierre angulaire de cette métamorphose.

« Afin de s'inscrire dans le cadre de la stratégie « zéro carbone net » de la Confédération, une installation de capture de CO₂ est prévue et sera intégrée judicieusement dans les futures installations. »

Pour mémoire, le projet INOSAT comprend, en remplacement de l'ancien four (Ligne 3), la construction d'une nouvelle ligne d'incinération avec son traitement des fumées (Ligne 2), un remplacement complet des installations de traitement des fumées du four actuel (Ligne 1), une nouvelle turbine et une nouvelle centrale énergétique. De plus, afin de s'inscrire dans le cadre de la stratégie « zéro carbone net » de la Confédération, une installation de capture de CO₂ est prévue et sera intégrée judicieusement dans les futures installations.

Le concept énergétique de l'usine sera conçu de manière à permettre de valoriser les déchets sous la bonne énergie, au bon moment et au bon endroit. Cela passera nécessairement par une flexibilité accrue et une possibilité de saisonnaliser la valorisation des déchets, de manière plus intense en hiver et plus faible en été, soit en fonction des besoins électriques et de chaleurs de l'industrie et de la région. L'étude de faisabilité SIA21 a été réalisée en 2022, les coûts estimés pour une telle installation sont de l'ordre de 275 millions de francs. La plus grande incertitude concerne le captage et l'utilisation du CO₂, car cette technologie n'est actuellement pas mûre et éprouvée.

En 2023 Satom SA a mené à bien le processus d'adjudication du mandataire principal via le marché public. Le soumissionnaire retenu est le groupement d'entreprises TBF + Partner AG et & BG Ingénieurs Conseils SA, nommé ENER.SAT.

Les prochaines étapes consistent à valider les objectifs du projet et à réaliser l'avant-projet selon SIA31. Afin de pouvoir mener à bien cette phase qui consiste à réaliser les choix conceptuels et techniques, établir le calendrier général du projet de construction et estimer les coûts, des mandataires spécialisés seront sollicités. La mise en service des installations est prévue courant 2029.



Projet d'implémentation du nouveau four

Remplacement de la turbine à vapeur et réhabilitation des installations endommagées

À la suite du sinistre du 16 novembre 2022, la turbine à vapeur a subi des



Nouvelle turbine à vapeur



dégâts considérables impliquant son remplacement ainsi que celui du réducteur et de l'alternateur, de même, le bâtiment qui l'abritait a subi une réhabilitation importante. Les installations du circuit thermique ont pu être remises en service le 31 mars 2023, permettant le redémarrage des fours. Il aura fallu 14 mois de travaux d'ingénierie et de chantier intenses pour que la production électrique puisse être intégralement rétablie avec la mise en service de la nouvelle turbine au février de cette année.

La tradition veut qu'une identité soit donnée à toute nouvelle turbine. Satom SA a donc accueilli, après 14 mois de gestation, **Sandrine** (**Sa-**: Satom, **Sandr**: référence aux cendres/incident du 16.11.2022, **-ine**: turbine).

Les travaux de finition (peinture, sols, isolation) se termineront durant le premier semestre 2024. La turbine a été conçue afin de pouvoir livrer de la vapeur au site chimique à deux niveaux de pression différents (9 ou 15 bar).

Un immense merci à toutes les personnes et entreprises qui ont travaillé de près ou de loin dans la réalisation de ces travaux titanesques. Le projet était ambitieux du fait de sa complexité, de son imprévisibilité et surtout de nécessité d'agir rapidement. Toutes les personnes impliquées ont fait preuve de ténacité pour arriver à concrétiser ce projet en un temps record.

Projet LAVACID

Dans le cadre de la réalisation de la nouvelle ligne, les installations pour le traitement des eaux et le lavage des cendres de Satom SA doivent être déplacées. De plus, la récupération du zinc contenu dans les cendres volantes est une obligation légale qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Ce projet consiste en la réalisation d'un nouveau bâtiment regroupant un système de lavage acide des cendres volantes de Satom SA et d'autres UVTD, ainsi que le nouveau traitement des eaux rejetées

par Satom SA dans le Rhône. Le lavage acide précipite le zinc qui se retrouve sous forme de boues appelées «boues d'hydroxydes». Ces dernières seront ensuite traitées afin de récupérer le zinc avec une pureté à plus de 99%. Le traitement actuel des eaux ne répond plus aux exigences en termes de rejets au Rhône. Le nouveau traitement permettra de garantir la qualité des rejets liquides selon les exigences provenant de l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) et celles provenant de l'autorisation délivrée par le canton du Valais.

Via ce projet, Satom SA estime pouvoir récupérer environ 300 tonnes de zinc par an contenues dans ses cendres tout en utilisant les acides produits dans son traitement de fumée pour laver les cendres. Avec cette nouvelle installation, Satom contribuera, par la récupération du zinc, à réduire le gaspillage de matières premières. L'installation permettra le lavage des cendres volantes de Satom et d'Enevi à Uvrier ainsi que la moitié de celles des Cheneviers à Genève.

Une demande de crédit de CHF 45 mio a été acceptée par le Conseil d'administration le 15 septembre 2023. La majorité des contrats d'achat de matériel et des mandataires sont signés pour un montant de CHF 20 mio. Le dossier de demande d'autorisation de construire est en cours et sera déposé durant le premier semestre 2024.

Ce projet sera réalisé selon la méthodologie BIM (Building Information Modeling) qui est une approche collaborative basée sur des modèles numériques tridimensionnels pour la gestion et la conception de projets de construction.

Innovation et Développement

L'année 2023 a marqué un tournant décisif pour Satom SA dans le renforcement de sa stratégie de cybersécurité, avec la mise en place d'outils de formation et de simulation de pointe, accessibles à tous ses employés.

Développement d'une culture de cybersécurité

Conscients des risques croissants liés à la sécurité informatique dans le monde numérique actuel, Satom SA a entrepris de développer une culture de la cybersécurité au sein de l'entreprise, afin de prévenir les menaces et de protéger nos actifs numériques essentiels.

La première étape de la stratégie a consisté à sensibiliser les employés à l'importance de la cybersécurité. Au travers de modules de formation interactifs, les connaissances de base nécessaires pour identifier et réagir efficacement aux menaces informatiques ont été fournies aux collaboratrices et collaborateurs. Ces sessions de formation couvrent un large éventail de sujets, allant de la sécurité des mots de passe à la reconnaissance des tentatives de phishing, en passant par la sécurisation des données sensibles.

Mise en place d'outils de simulation

Pour compléter cette formation théorique, Satom SA a investi dans un outil de simulation de cybersécurité. Une plateforme permet aux employés de se confronter à des scénarios de cyberattaques réalistes dans un environnement contrôlé, leur offrant ainsi une expérience pratique précieuse. Ces simulations aident les équipes à mieux comprendre les mécanismes des attaques informatiques et à tester leurs réactions dans des situations de stress, renforçant ainsi la résilience de tous face aux incidents de sécurité réels.

Un engagement continu pour la sécurité

La mise en place de ces outils de formation et de simulation en cybersécurité s'inscrit dans l'engagement continu de Satom SA à investir dans la sécurité informatique et le bien-être des employés. Satom SA reconnaît que la cybersécurité n'est pas seulement une question de technologie, mais aussi de comportement humain. En formant le personnel pour avoir les connaissances et compétences nécessaires, Satom SA renforce sa première ligne de défense contre les cybermenaces.

Vers un avenir plus sûr

Les retours positifs des employés sur ces programmes de formation et de simulation témoignent de leur prise de conscience accrue des enjeux de cybersécurité et de leur capacité à contribuer activement à la protection de l'entreprise. Alors que le monde devient de plus en plus numérisé, Satom SA reste déterminée à maintenir les normes les plus élevées en matière de cybersécurité, garantissant ainsi la continuité de ses opérations et la confiance de ses partenaires.



Identité numérique : Bienvenue dans la Satosphère

Au cours de l'année 2023, Satom SA a franchi une étape majeure dans sa transformation numérique en mettant en place un système basé sur les comptes Microsoft 365 pour l'ensemble de ses collaborateurs.

Cette initiative s'inscrit dans

une volonté constante d'optimiser les processus internes, d'améliorer la productivité et de renforcer son positionnement dans un marché en constante évolution.

satosphère

[sa.tcsfɛR] / Féminin

De sato : Satom SA et -sphère :
domaine où s'exerce l'activité de
quelqu'un.

Nom donné à l'environnement informatique de Satom SA comprenant l'ensemble des outils mis à disposition des utilisateurs.

La transition vers les comptes Microsoft 365 représente un changement significatif dans la manière de travailler, offrant à chaque membre de l'équipe un accès simplifié et sécurisé à un ensemble d'outils puissants et collaboratifs : la Satosphère. Dorénavant, chaque employé bénéficie d'un compte personnel lui donnant accès à l'ensemble des applications et services, adaptés à ses besoins et à ses responsabilités au sein de l'entreprise.

Ce nouveau système d'identité numérique offre plusieurs avantages essentiels :

- **Efficacité accrue** : Grâce à l'accès centralisé aux outils de productivité de la Satosphère, les équipes peuvent collaborer plus efficacement, partager des informations en temps réel et travailler de manière plus agile, quel que soit leur emplacement.
- **Sécurité renforcée** : La Satosphère offre des fonctionnalités avancées de sécurité et de conformité, protégeant ainsi les données sensibles et garantissant la confidentialité des échanges professionnels.
- **Flexibilité et mobilité** : Les applications mobiles et les fonctionnalités de travail à distance permettent aux employés de rester connectés et productifs, même en dehors du bureau, favorisant ainsi une plus grande flexibilité dans les modes de travail.

En outre, cette transition s'est accompagnée d'un programme de formation approfondie pour tous les collaborateurs, garantissant ainsi une adoption réussie de ces nouveaux outils et une maximisation de leur potentiel.

À travers cette initiative, Satom SA démontre son engagement envers l'innovation et son souci d'offrir à ses employés les moyens nécessaires pour être plus efficient dans leurs missions. Satom SA est convaincu que cette évolution renforcera sa compétitivité, son agilité et sa capacité à répondre aux besoins de l'exploitation des installations ainsi que ceux liés à la gestion des projets dans un environnement professionnel en constante évolution.

Aspects financiers

Compte de résultat (en KCHF)

	2023	2022
Produits issus des incinérables	50 464	58 424
Produits issus des déchets verts et des méthanisables	7 472	6 191
Thermoréseau	15 585	12 143
Déchèterie régionale sur site de Monthey	212	212
TOTAL DES PRODUITS	73 733	76 969
Charges d'exploitation	-51 316	-37 322
Charges d'assurances et d'administration	-2 077	-2 596
Charges d'immeuble	-1 093	-879
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES	-54 486	-40 797
EBITDA	19 248	36 172
Amortissements sur les immobilisations	-29 558	-21 048
Évolution des provisions à court et long terme	13 113	-3 081
Résultat financier	1 898	1 622
RÉSULTAT ORDINAIRE	4 701	13 666
Activation du résultat du Thermoréseau	1 713	1 448
Hors exploitation - SAPHIR	-602	-68
RÉSULTAT AVANT ATTRIBUTION AUX FONDS PROPRES	5 812	15 046
Attribution au fonds de renouvellement (art. 32a LPE)	-5 800	-15 000
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	12	46

Le compte de résultat comme présenté ci-contre comprend les écritures internes de transfert inter-secteurs et les intérêts charges et produits issus du financement des centres de profits.

Incinération (en KCHF)

	2023	2022
Produits issus des incinérables	50 464	58 424
Ventes énergie Monthey	6 569	30 455
Taxes de traitement des déchets incinérables	18 045	18 302
Taxe de traitement des boues et dégrillages de Step	1 916	1 855
Vente métaux	54	83
Certificats CO ₂ - Ecotube	3 773	1 511
Autres revenus et indemnités d'assurance	20 108	6 218
Charges d'exploitation Monthey	-32 335	-23 197
Charges d'assurances et d'administration	-1 758	-2 216
Charges d'immeuble	-841	-721
EBITDA	15 531	32 290
Amortissements sur les immobilisations	-23 206	-14 831
Évolution des provisions à court et long terme	12 552	-2 660
Résultat financier	1 898	1 622
RÉSULTAT ORDINAIRE	6 774	16 422
Soutien à la filière GastroVert	-348	-655
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ	6 426	15 767

Résumé de l'activité incinération

Suite à l'incendie de la turbine en novembre 2022, Satom a été contrainte de suspendre sa production d'électricité, entraînant une baisse significative des revenus issus de la vente d'énergie et une augmentation des coûts associés. En compensation, une indemnité d'assurance pour perte d'exploitation de CHF 20 millions a été accordée. Cette indemnité couvre principalement les pertes dues à l'interruption de la production d'électricité et de vapeur, incluant la non-vente de certificats Ecotube, ainsi que les frais supplémentaires de transport et de traitement des déchets et les surcoûts énergétiques.

Par ailleurs, les revenus générés par les taxes sur le traitement des déchets sont restés constants par rapport à l'année précédente.

L'augmentation des charges d'exploitation est attribuable aux frais accrus de traitement des déchets en externe durant l'arrêt temporaire des installations causé par l'incendie, ainsi qu'aux coûts énergétiques additionnels.

En fin d'année 2023, un amortissement supplémentaire de CHF 13,5 millions a été enregistré sur l'Ecotube. Une provision spécifique avait été préalablement constituée pour faire face aux risques de fluctuations des revenus énergétiques, permettant ainsi l'utilisation de cette réserve.

Déchets verts et méthanisables (en KCHF)

	2023	2022
Produits issus des déchets verts et des méthanisables	7 471	6 191
Ventes énergie Villeneuve	2 379	1 635
Taxes de traitement méthanisables et déchets verts	2 467	2 459
Ventes de produits site de Villeneuve	181	188
GastroVert	2 439	1 902
Autres revenus	6	6
Charges d'exploitation Villeneuve	-5 625	-5 313
EBITDA	1 846	878
Amortissements sur les immobilisations	-2 089	-2 142
Charges financières	-168	-65
Soutien à la filière GastroVert	348	655
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ	-63	-675

Résumé de l'activité déchets verts et méthanisables

L'augmentation des ventes d'énergie résulte d'un tarif interne appliqué plus élevé sur l'électricité.

Par ailleurs, les performances financières de GastroVert continuent de s'améliorer, grâce à une augmentation du nombre de levées et à une modeste hausse des tarifs instaurée pour l'année 2023.

Bien que la quantité de déchets verts collectée ait été légèrement inférieure à celle de 2022, des reclassifications dans la catégorisation de certains apports ainsi que des variations dans les types de déchets traités ont conduit à une légère augmentation des revenus générés par cette activité.

Thermoréseau (en KCHF)

	2023	2022
Produits issus du Thermoréseau	15 585	12 143
Ventes d'énergie thermique	6 550	6 175
Taxes de puissance	2 096	1 964
Autres revenus et indemnités d'assurance	7 412	2 849
Certificats CO ₂	-473	1 155
Charges d'exploitation	-11 820	-7 306
EBITDA	3 765	4 837
Amortissements sur les immobilisations	-4 262	-4 075
Évolution des provisions à long terme	562	-420
Charges financières	-1 778	-1 789
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ	-1 713	-1 448

Résumé de l'activité Thermoréseau

Suite à l'incendie de la turbine, le Thermoréseau a dû rapidement se procurer du mazout pour alimenter les chaudières de secours, ce qui a entraîné une augmentation significative des coûts énergétiques. Pour compléter l'approvisionnement, de la vapeur a été fournie par le site chimique de Monthey via l'Ecotube. Ces coûts supplémentaires ont été pris en charge par l'assurance pour perte d'exploitation.

La croissance du réseau, notamment par une augmentation du nombre de souscriptions, a permis de réaliser des revenus en hausse constante.

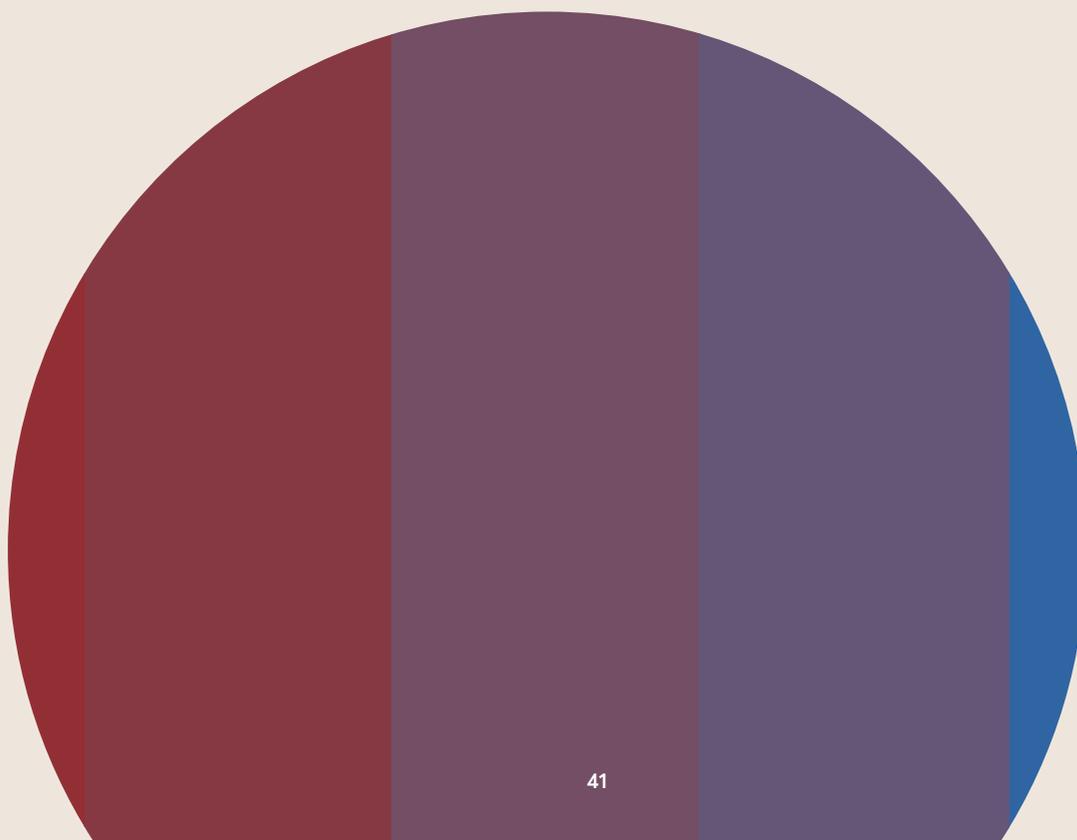
L'usage du mazout a significativement réduit le nombre de certificats CO₂ attribués, nécessitant un ajustement des évaluations. Les certificats générés en 2022 ont subi une perte de CHF 0,5 million, et l'évaluation pour 2023 a été estimée à CHF 0. Ces pertes ont été compensées par l'utilisation d'une provision dédiée à l'acquisition d'énergie de secours.

Déchèterie régionale (en KCHF)

	2023	2022
Produits	212	212
Gestion déchèterie pour tiers et taxes de réception	186	185
Vente de valorisables	26	27
Charges d'exploitation	-161	-190
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ	51	22

Hors Exploitation - Saphirs (en KCHF)

	2023	2022
Produits	26	15
Location biens immobiliers	15	5
Divers	11	11
Charges d'exploitation	-628	-83
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ	-602	-68



Bilan (en KCHF)

Actifs		31.12.2023	31.12.2022
ACTIFS CIRCULANTS		32 304	25 774
Trésorerie		2 787	2 035
Débiteurs actionnaires		1 513	1 562
Débiteurs autres clientèles	3,1	6 286	8 145
Autres créances		1 130	224
Stocks et travaux en cours		468	172
Actifs de régularisation	19	20 120	13 637
ACTIFS IMMOBILISÉS		128 523	136 331
Immobilisations financières	5	8	13
Titres «ISDS Oulens SA»	6	10	10
SwissZinc SA (droit de conversion)	6	177	177
Immobilisations corporelles :	3,2	126 816	135 442
Installations en exploitation site de Monthey		9 845	9 171
Installations en construction site de Monthey		9 536	7 974
Site de Villeneuve		9 525	11 208
Thermoréseau	7	63 975	59 039
Liaison vapeur Satom-CIMO		26 628	40 745
Déchèterie régionale		0	0
Projet pilote H2		75	73
Site Saphir		7 231	7 231
Immobilisations incorporelles		1 512	689
TOTAL DE L'ACTIF		160 827	162 105
Passifs		31.12.2023	31.12.2022
FONDS ÉTRANGERS À COURT TERME		34 957	40 990
Dettes à court terme		15 576	10 614
Dettes financières à court terme portant intérêt		1 125	0
Passifs de régularisation		889	946
Provisions à court terme	3.3 + 9	17 367	29 431
FONDS ÉTRANGERS À LONG TERME		35 404	36 461
Dettes financières à long terme portant intérêt	10	25 000	25 000
Autres dettes à long terme		105	112
Provisions à long terme	3.3 + 11	10 299	11 349
FONDS PROPRES		90 466	84 654
Capital-actions (10 000 actions à CHF 100.-)	12	1 000	1 000
Actions propres	13	-6	-6
Réserve pour actions propres issue du bénéfice		6	6
Fonds de renouvellement (art. 32a LPE)		88 949	83 149
Bénéfice au bilan		517	505
TOTAL DU PASSIF		160 827	162 105

Flux de trésorerie (en KCHF)

		2023	2022
Flux net de trésorerie d'exploitation		19 874	29 902
Résultat net () = bénéfice net ou (-) = perte nette		12	46
Résultat secteur Thermoréseau	+/-	-1 713	-1 448
Amortissements	+	29 558	21 048
Variation des provisions et du fonds de renouvellement	+/-	-7 314	18 081
Variation des provisions pour perte sur clients	+/-	-47	16
Intérêts emprunts à long terme	+	211	211
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		20 707	37 953
Variation des actifs circulants d'exploitation	+/-	-5 732	-11 790
Variation des dettes d'exploitation	+/-	4 898	3 740
Flux net de trésorerie des activités d'investissement		-23 462	-33 772
Encaissements prêts à tiers	+	6	5
Paiements pour investissements bruts	-	-21 656	-34 599
Encaissements raccordements privatifs	+	1 615	822
Encaissements subventions	+	0	0
Flux net de trésorerie des activités de financement		-211	-211
Émissions d'emprunts	+	0	0
Remboursement d'emprunts	-	0	0
Paiement des intérêts emprunts à long terme	-	211	211
FLUX NET DE TRÉSORERIE		-373	-4 080
Trésorerie finale		1 662	2 035
Trésorerie initiale		2 035	6 114
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE		-373	-4 080

Évolution de la trésorerie (en KCHF)

	Situation 2022	Évolution annuelle	Situation 2023
Comptes bancaires	536	362	898
Comptes bancaires (EUR)	1 466	- 739	727
Caisses (pesages Monthey et Villeneuve, réception)	33	4	37
TOTAL	2 035	-373	1 662

Le flux net de trésorerie lié aux activités d'exploitation de KCHF 19 874 n'a pas suffi à financer les dépenses d'investissements de KCHF 23 462, ce qui a provoqué une diminution des liquidités disponibles. Le flux net lié aux activités

de financement de KCHF 211 est lié aux intérêts des emprunts à long terme d'un total de CHF 25 mio.

Évolution des immobilisations corporelles (en KCHF)

	Immobilisations nettes au 31.12.2022	Augmentations	Diminutions	Réaffectations	Amortissements	Immobilisations nettes au 31.12.2023	
Installations en exploitation site de Monthey	Bâtiments	4 920	0	0	1 036	-2 066	3 891
	Équipements électromécaniques	883	0	0	1 930	-991	1 822
	Mobilier, équipements de bureau et informatique	5	0	0	95	-8	92
	Machines et véhicules	184	55	0	819	-198	860
	Décharges	2 477	0	0	0	0	2 477
	Terrains et servitudes	702	0	0	0	0	702
Installations en construction site de Monthey	7 974	5 444	0	-3 881	0	9 536	
Site de Villeneuve	11 208	407	0	0	-2 089	9 525	
Thermoréseau	59 039	9 198	0	0	-4 262	63 975	
Liaison vapeur Satom-CIMO	40 745	5 827	0	0	-19 944	26 628	
Déchèterie régionale	0	0	0	0	0	0	
Projet pilote H2	73	2	0	0	0	75	
Site Saphir	7 231	0	0	0	0	7 231	
	135 442	20 932	0	0	-29 558	126 816	

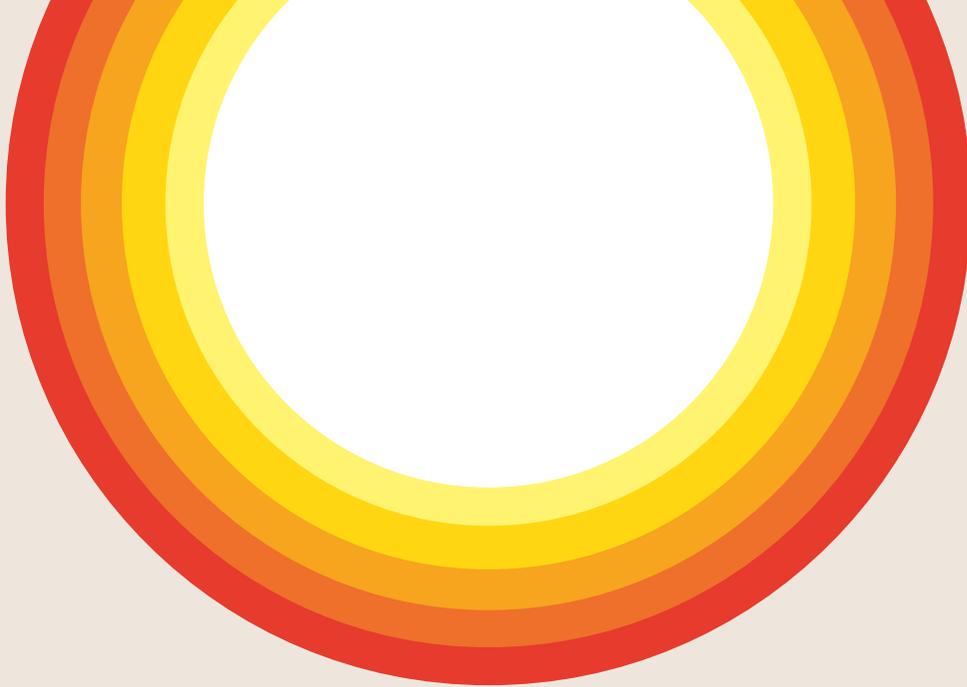
Commentaires sur les immobilisations corporelles

En 2023, Satom SA a finalisé plusieurs projets d'immobilisation précédemment classés comme «en cours». Parmi ceux-ci, on note l'activation des immobilisations suivantes :

- **Bâtiment** : la mise aux normes des voies d'évacuation et l'aménagement du parcours visiteur.
- **Équipements électromécaniques** : immobilisation liée à l'assainissement de niveau L3.
- **Machines et véhicules** : l'acquisition du broyeur Doppstadt.

Concernant les investissements de l'année, Satom SA a alloué des ressources significatives à plusieurs projets majeurs :

- **Thermoréseau** : un investissement de CHF 9,2 millions, incluant l'activation d'une perte liée à cette activité de CHF 1,7 million.
- **Ecotube** : un investissement de CHF 6 millions, avec une activation à la valeur de CHF 46 millions. Une provision de CHF 13,5 millions a été utilisée pour un amortissement initial, en complément de l'amortissement annuel.
- **Projet LAVACID** : un investissement de CHF 3 millions, dédié au traitement des eaux et des cendres.



Annexe aux comptes annuels

1. Raison de commerce, forme juridique et siège de l'entreprise

Satom SA, Route Bœuferrant Nord 16, 1870 Monthey
CHE-101.539.325
La société est exonérée fiscalement. Le Service cantonal des contributions de l'État du Valais reconsidère l'exonération globale octroyée à Satom SA. Un recours auprès de l'instance cantonale valaisanne a été déposé.

2. Principes généraux de tenue de la comptabilité et de présentation des comptes

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en conformité avec les prescriptions légales et respectent les principes suisses d'établissement régulier des comptes annuels (art. 957 à 962 CO).

3. Informations sur les principes comptables mis en application dans les comptes annuels

Les commentaires éventuels sont intégrés en bas de page dans les secteurs concernés.

3.1. La provision pour pertes sur débiteurs a été adaptée en fonction de l'évolution des risques pour les créances dont Satom SA estime improbable que le débiteur puisse honorer intégralement ses engagements contractuels. Cette provision se base sur la valeur des créances de la clientèle, sans tenir compte des prestations opérées pour les communes-actionnaires.

3.2. L'activation de nouvelles immobilisations corporelles est effectuée dans le cadre de plan d'investissement et selon le principe du coût d'acquisition. Le calcul des amortissements découle de la politique définie par le Conseil d'administration et des durées de vie annoncées dans les demandes de crédit des projets d'investissements.

3.3. Les provisions sont des fonds affectés dans le cadre des obligations légales de maintenance et travaux des installations qui sont en cours ou vont débiter et sont répartis à court ou long terme selon l'imminence de leur utilisation.

3.4. Le fonds de renouvellement découle de l'obligation légale

de constitution de provisions selon art. 32a de la LPE pour maintenir les installations conformes à l'état de la technique et de les moderniser sans devoir impacter démesurément les prix pour les communes actionnaires. Il est considéré comme appartenant aux fonds propres et l'attribution est donc effectuée en dernière phase de répartition du bénéfice.

4. Emplois à plein temps

79 EPT à fin 2022

88 EPT à fin 2023

5. Actifs engagés en garantie des dettes ou grevés d'une réserve de propriété

Une caution de douane de CHF 4 500.- est classée dans les immobilisations financières à fin 2023. Elle était de même valeur à fin 2022.

6. Immobilisations financières

ISDS Oulens SA
à Oulens-sous-Échallens
CHE-102.705.164
10 actions valeur nominale de CHF 1 000.-
soit 5% de droit de vote et intérêts

SwissZinc SA à Berne
CHE-471.969.922
Participation projet avec droit de conversion en actions nominatives
Valeur de CHF 177 348.- à fin 2022
Valeur de CHF 177 348.- à fin 2023

Un risque de perte sur cette immobilisation financière est considéré comme probable, une provision pour une valeur de CHF 300 000 existe à cet effet.

7. Détail des investissements du Thermoréseau (en KCHF)

	31.12.2022	Invest./amortiss.	31.12.2023
Centrale et Chauffages d'appoint	5 486	- 934	4 552
Études CAD Chablais	458	299	757
CAD Nord	0	2 819	2 819
CAD Centre	49 085	1 034	50 119
CAD Sud	0	4	4
TVA CorrDIP	-335	0	-335
Pertes reportées cumulées	4 346	1 713	6 059
TOTAL DES INVESTISSEMENTS NETS	59 040	4 935	63 975
TOTAL DES INVESTISSEMENTS BRUTS (sans subventions, amortissements et taxes de raccordement)	113 033	7 485	120 518

8. Crédit-bail

Droits de superficie échus fin 2033 auprès de la commune de Monthey

Valeur à fin 2022 : CHF 104 966,45 sur 11 ans = CHF 1 154 631.-

Valeur à fin 2023 : CHF 104 966,45 sur 10 ans = CHF 1 049 665.-

9. Dettes envers des institutions de prévoyance

CHF 409 474.- à fin 2022

CHF 490 571.- à fin 2023

10. Évolution des provisions à court terme (en KCHF)

	31.12.2022	Utilis./reclass.	31.12.2023
Provision pour impôts et frais juridiques	11 681	1 991	13 672
Provision pour turbine à contrepression	2 700	0	2 700
Provision assainissement L3	1 300	-604	696
Provision acquisition énergie de secours	250	-250	0
Provision liée aux risques de fluctuation des revenus de l'énergie	13 500	-13 500	0
Provision investissement SwissZinc SA	0	300	300
TOTAL PROVISION À COURT TERME	29 431	-12 603	17 368

11. Ventilation des dettes à long terme portant intérêt selon leur exigibilité, à savoir de 1 à 5 ans et plus de 5 ans

Situation au 31.12.2022

1 à 5 ans CHF 10 000 000.- BCVs avance à terme fixe échue en 2026

> 5 ans CHF 15 000 000.- BCVs avance à terme fixe échue en 2028

Situation au 31.12.2023

1 à 5 ans CHF 10 000 000.- BCVs avance à terme fixe échue en 2026

CHF 15 000 000.- BCVs avance à terme fixe échue en 2028

12. Évolution des provisions à long terme (en KCHF)

	31.12.2022	Utilis./reclass	31.12.2023
Provision acquisition biens immobiliers et remise en état	574	0	574
Provision installations et nouvelle décharge évacuation des scories	3 325	0	3 325
Provision acquisition énergie de secours	750	-750	0
Provision assainissement installations traitement des cendres volantes	6 400	0	6 400
Provision investissement SwissZinc SA	300	- 300	0
TOTAL PROVISION À LONG TERME	11 349	-1 050	10 299

13. Capital-actions

Le capital-actions est composé de 10 000 actions à CHF 100.- et ne connaît pas de modification. Il est réparti au prorata de la population de référence entre les communes actionnaires.

14. Actions propres

60 actions valeur nominale de CHF 100.- = CHF 6 000.- (sans changements)

15. Évolution des réserves facultatives issues du bénéfice (en KCHF)

	31.12.2022	Utilis./reclass	31.12.2023
Fonds de renouvellement (art. 32a LPE)	83 149	5 800	88 949
Réserve pour actions propres	6	0	6
Résultat activité Incinération	1 096	555	1 651
Résultat activité « Déchets verts et méthanisables »	- 556	8	- 548
Résultat activité « Déchèterie régionale sur site de Monthey »	33	51	84
Résultat activité « Hors Exploitation - Saphir »	- 68	- 602	- 670
TOTAL	83 660	5 812	89 472

16. Explications postes

extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

En 2023, une différence d'estimation des certificats CO₂ pour l'année 2022 de CHF 473 400.- a été comptabilisée (hors période).

17. Honoraires versés à l'organe de révision

Prestation de révision 2022 : CHF 13 500.- Fidag SA, Monthey
Prestation de révision 2023 : CHF 16 000.- Fidag SA, Monthey

18. Honoraires versés au Conseil d'administration

L'indemnité totale versée au Conseil d'administration à titre d'honoraires pour 2023 est de CHF 89 086.- (CHF 97 900.- en 2022).

19. Litiges juridiques

Une procédure juridique est toujours ouverte concernant la construction du Thermoréseau. Aucune provision y relative n'est constituée.

Un recours fiscal est toujours en cours auprès de l'instance cantonale valaisanne concernée. La provision pour impact fiscal et frais juridiques a été augmentée de CHF 1,9 mio pour atteindre le montant de CHF 13,7 mio en fin 2023.

20. Assurances – indemnisation

La mise en service de l'Ecotube a subi un retard à la suite d'une inondation survenue en juillet 2021, entraînant des dommages matériels et une perte d'exploitation. En raison de l'incertitude quant au montant de l'indemnité d'assurance à percevoir et par prudence, aucune inscription d'actif

transitoire n'a été effectuée dans les comptes.

Le 17 juillet 2022, un incendie a endommagé la couverture de la place nord (CPN), causant des dégâts matériels significatifs. Comme pour l'Ecotube, une indemnité d'assurance est attendue pour ces dommages. Toutefois, en raison de l'incertitude sur le montant exact de cette indemnité et par prudence, aucun actif transitoire n'a été enregistré au bilan au 31 décembre 2023.

L'incendie de la turbine à vapeur, survenu le 16 novembre 2022, a provoqué un arrêt total de l'usine ainsi que la destruction complète de la turbine et des dommages importants au bâtiment. Des indemnités seront perçues pour couvrir à la fois les dommages matériels et la perte d'exploitation associée. Les montants provisionnés pour ces indemnités sont les suivants :

- Indemnité pour perte d'exploitation : CHF 8 730 748.-
- Indemnité pour dommages à la machine : CHF 239 112.-
- Indemnité pour dommages au bâtiment : CHF 611 103.-

Il est important de noter que la décision définitive concernant l'indemnité pour perte d'exploitation n'a pas encore été communiquée par l'assurance. Par conséquent, bien que les estimations aient été effectuées avec prudence, le montant final pourrait encore varier.

Résolutions

Satom SA est soumise au contrôle ordinaire. La comptabilité et le système de contrôle interne ont été

vérifiés par la fiduciaire Fidag SA à Monthey, conformément aux exigences légales (art. 728a al. 1 ch 3 CO) qui prévoient l'obligation pour l'organe de révision de confirmer une fois par an à l'assemblée générale l'existence du système de contrôle interne défini par le Conseil d'administration.

Au terme de rapport d'activité, les membres du Conseil d'administration témoignent toute leur reconnaissance à la direction et à l'ensemble des collaborateurs pour l'engagement et la fidélité dont ils ont fait preuve à l'égard de l'entreprise durant l'exercice écoulé.

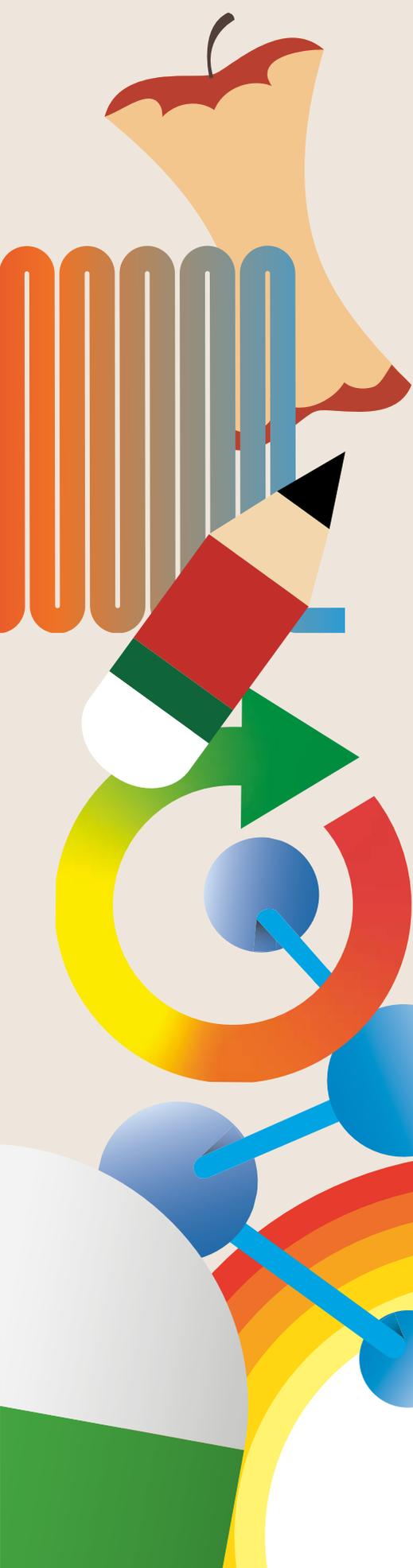
En conclusion, le Conseil d'administration a l'honneur, Mesdames et Messieurs les actionnaires, de soumettre à votre approbation les résolutions suivantes :

1. approuver le rapport de gestion et les comptes arrêtés au 31 décembre 2023, tels que présentés par le Conseil d'administration,
2. donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion,
3. approuver la proposition du Conseil d'administration concernant les amortissements de CHF 29 557 551.-, l'évolution des provisions à court et long terme selon points 10 et 12 de l'annexe, l'activation du résultat du Thermoréseau de CHF 1 712 950.-, l'attribution au fonds de renouvellement de CHF 5 800 000.- et le report de CHF 12 435.- au bénéfice du bilan selon le point 15 de l'annexe.

Monthey, le 12 juin 2024

Au nom du Conseil d'administration

Le Président	Le Vice-président
C. Neukomm	S. Coppey



Gestion des risques

Satom SA dispose d'un système de contrôle interne (SCI) et a fixé dans un règlement l'organisation et le contrôle des pièces comptables. D'autre part, une certification ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 a été obtenue en décembre 2022. Cependant, la certification ISO 45001 a été retirée en 2023 en raison de la perte d'accréditation de l'organisme de certification pour cette norme spécifique.

Le 15 avril 2024, le comité d'audit et risques du Conseil d'administration a examiné le rapport des réviseurs de Fidag SA. Le verdict de l'audit est favorable, confirmant que les comptes annuels respectent les exigences légales suisses et les statuts de l'entreprise. Ce résultat renforce la confiance dans les pratiques financières de Satom SA.

En outre, une analyse approfondie des risques opérationnels, stratégiques et financiers a été actualisée et présentée au Conseil d'administration le 18 avril 2024. Cette cartographie des risques, qui doit être révisée annuellement par le comité d'audit et risques, est essentielle pour identifier et gérer proactivement les potentiels défis futurs, assurant ainsi une gestion optimale des risques de l'entreprise.

La gestion des risques chez Satom SA a permis d'identifier la cybercriminalité comme un risque majeur pour l'entreprise. Cependant, grâce à des mesures proactives, ce risque a été réduit à un niveau modéré. Ces mesures incluent la formation obligatoire à la sécurité informatique et le respect des bonnes pratiques numériques pour tous les employés, la simulation d'attaques, ainsi que l'introduction de l'authentification multifactor (MFA). D'autre part, Satom SA recherche une solution de couverture d'assurance spécifiquement dédiée à ce risque. Cette initiative vise à offrir une protection supplémentaire contre les conséquences financières des attaques cybernétiques, en complément des mesures de sécurité informatique déjà mises en place. L'objectif est de couvrir les pertes potentielles liées à de telles menaces, incluant la récupération de données, les coûts de réparation des systèmes, et les pertes d'exploitation.

Rapport de l'organe de révision



FRIBOURG | GENÈVE | JURA | VALAIS | VAUD

Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Satom SA, à Monthey

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Satom SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA



Jean-Luc Wassmer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Raphaël Pianta
Expert-réviseur agréé

Monthey, le 19 avril 2024

Projet de budget 2025 (en KCHF)

Notes

Produits issus des incinérables	46 860	
Produits issus des déchets verts et des méthanisables	7 069	
Thermoréseau	12 372	
Déchèterie régionale	189	
TOTAL DES PRODUITS	66 489	
Charges d'exploitation	-37 829	1
Charges d'assurances et d'administration	-3 899	2
Charges d'immeuble	-1 220	
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES	-42 948	
EBITDA	23 540	
Amortissements sur les immobilisations	-14 921	
Évolution des provisions à court et long terme	-2 000	
Résultat financier	-690	3
RÉSULTAT ORDINAIRE	5 930	
Activation du résultat du Thermoréseau	2 299	
Résultat hors exploitation (SAPHIR)	-205	
RÉSULTAT AVANT ATTRIBUTION AUX FONDS PROPRES	8 025	
Attribution au fonds de renouvellement (art. 32a LPE)	-8 000	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	25	

Ce projet de budget sera éventuellement révisé en fin d'année 2023 en fonction de nouveaux éléments connus.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- 1 Engagement de 5 EPT
- 2 Hausse des primes d'assurance
- 3 Charges financières en hausse (de nouveaux emprunts vont être contractés afin d'assurer le plan d'investissement)





Impressum

Éditeur responsable : Satom SA
Photos : Déclic Photographies,
Jean-Marie Michel Photographe et Satom SA
Conception graphique : B+G & Partners SA
Impression : PCL Presses Centrales

Satom SA
Route de Bœuferrant-Nord 16
1870 Monthey

satomsa.ch



Vous pouvez télécharger ce document depuis le site internet